



2024

Rapport
du Compte

Financier Unique

.....

Table des matières

I.	Contexte et bilan	3
II.	La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget.....	4
III.	La section de fonctionnement	6
A.	Les recettes de fonctionnement	6
1.	Les flux financiers avec Toulouse Métropole	7
2.	Dotations, subventions et participations	8
3.	Le produit de la fiscalité directe locale	10
5.	Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales.....	14
6.	Les autres produits de fonctionnement	15
B.	Les dépenses de fonctionnement	17
1.	Les achats de biens et de services	18
2.	Les dépenses de personnel	20
3.	Les subventions et prestations	22
4.	Les provisions.....	23
5.	Les frais financiers	24
IV.	L'investissement et son financement	25
A.	Les dépenses d'investissement.....	25
1.	Les dépenses d'investissement par nature	25
2.	La Programmation Pluriannuelle des Investissements	26
B.	Le financement de l'investissement	29
1.	Les recettes propres d'investissement	29
2.	L'emprunt	32
V.	L'endettement.....	33
A.	Evolution de l'encours	33
B.	Capacité de désendettement.....	35
C.	Extinction de l'encours de dette.....	36
VI.	Conclusion.....	36

I. Contexte et bilan

En 2024, dans un environnement économique toujours marqué par une inflation élevée, la Mairie de Toulouse démontre sa capacité à maintenir des équilibres financiers solides avec une gestion rigoureuse et réactive.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 4,5 %. L'essentiel de cette progression est lié à la masse salariale (1^{er} poste de dépense) sous l'effet des mesures gouvernementales de 2023 et 2024, du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de l'évolution des effectifs nécessaires à la mise en service de nouveaux équipements. Malgré ces pressions, la collectivité a su maîtriser ses autres charges pour contenir l'évolution globale.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, progressent de manière plus modérée (+0,8 %), en raison notamment de la non-reconduction de la recette exceptionnelle liée à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et d'une fiscalité indirecte pénalisée par la poursuite de la baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Néanmoins, la dynamique des bases fiscales permet de préserver une épargne de gestion de 71,88 M€.

L'épargne nette s'élève à 45,3 M€. Ce niveau, bien qu'il soit en retrait par rapport à 2023, permet à la Mairie de Toulouse de maintenir une trajectoire d'investissement dynamique. Avec 186 M€ engagés en 2024, soit une hausse de 24 % sur un an, la collectivité poursuit l'exécution de son programme d'investissement avec un taux de réalisation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements qui atteint 17,6 % sur l'exercice, portant le cumul à 54,7 % depuis 2021.

Ce niveau d'épargne conséquent constitue le levier essentiel pour poursuivre les projets structurants, sans déséquilibrer les grands équilibres financiers de la collectivité, tout en lui assurant la marge de manœuvre nécessaire pour faire face aux efforts qui lui seront réclamés dans le cadre du redressement des finances publiques. Il est en conséquence nécessaire que la collectivité s'oblige, dès les prochains exercices, à des efforts de gestion, qui seront indispensables pour absorber la contribution qui sera réclamée au bloc communal dans le cadre du redressement des finances publiques.

II. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une progression maîtrisée de 4,5 %, soit +27,1 M€, principalement portée par l'évolution de la masse salariale. Cette dernière intègre l'effet année pleine des revalorisations de 2023, les mesures gouvernementales de 2024 (hausse du point d'indice, revalorisations catégorielles) ainsi que les dynamiques naturelles de carrière (GVT) et l'évolution des effectifs nécessaires notamment au fonctionnement des nouveaux équipements publics. En dehors de ces éléments, les autres postes de dépenses demeurent stables.

La progression des recettes de fonctionnement reste modérée (+5,3 M€, soit +0,8 %). Cela s'explique notamment par la non-reconduction, en 2024, d'un versement exceptionnel de 10 M€ de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) perçu en 2023 et par une fiscalité indirecte pénalisée par la poursuite de la baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Ce niveau de recettes, bien que contenu, permet toutefois de préserver un niveau d'épargne de gestion à 71,88 M€.

Le remboursement de l'annuité d'emprunt pèse sur l'épargne pour 26,53 M€ (+1,29 M€ par rapport à 2023).

Il en résulte une épargne nette de 45,35 M€ en baisse de 23 M€ par rapport à 2023 et revenant à un niveau constaté en 2021.

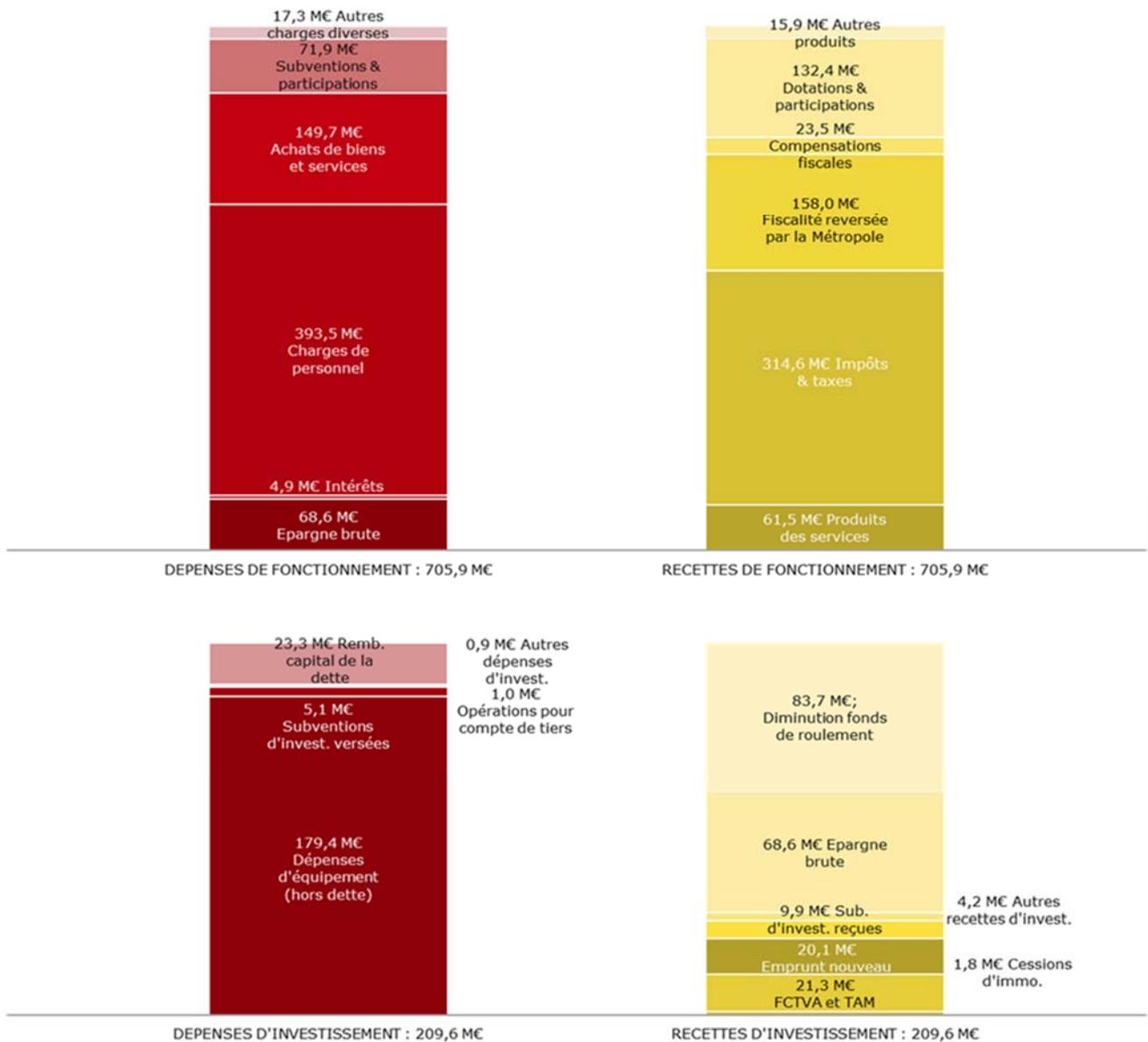
en M€	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	601,94	629,76	651,54	699,01	704,31	0,8%	5,30
Produits des services	35,41	45,63	48,00	60,92	61,53	1,0%	0,60
Impôts et taxes	324,54	280,71	300,61	323,16	314,59	-2,7%	-8,57
Fiscalité reversée par la Métropole	102,10	158,69	152,69	155,99	158,05	1,3%	2,06
Compensations fiscales	14,09	17,96	19,92	22,14	23,47	6,0%	1,33
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	110,25	111,63	116,25	126,02	132,43	5,1%	6,41
Autres produits de gestion courante	6,75	12,54	7,94	7,54	8,45	12,0%	0,91
Autres recettes de fonctionnement	8,79	2,61	6,13	3,24	5,80	79,3%	2,57
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	548,77	564,74	580,53	605,30	632,43	4,5%	27,13
Achats de biens et services	119,67	132,95	138,92	146,14	149,68	2,4%	3,54
Charges de personnel	330,66	334,32	349,87	374,17	393,54	5,2%	19,37
Fonds de péréquation et autres reversements	4,21	3,21	2,79	2,96	2,58	-13,1%	-0,39
Autres charges de gestion courante	82,89	81,34	85,04	76,63	79,91	4,3%	3,28
Autres charges de fonctionnement	11,34	12,92	3,91	5,39	6,72	24,7%	1,33
Epargne de gestion	53,16	65,02	71,00	93,71	71,88	-23,3%	-21,83
Charges financières nettes	1,84	1,98	2,06	3,80	3,28	-13,7%	-0,52
Epargne brute	51,32	63,05	68,95	89,91	68,60	-23,7%	-21,31
Taux d'épargne brute	8,53%	10,01%	10,58%	12,86%	9,74%	-24,3%	0,00
Remboursement en capital de la dette (retraité)	13,59	16,94	18,40	21,44	23,25	8,4%	1,81
Epargne nette	37,73	46,11	50,55	68,47	45,35	-33,8%	-23,12
Taux d'épargne nette	6,27%	7,32%	7,76%	9,79%	6,44%	-34,3%	0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	104,48	108,21	132,98	150,49	186,37	23,8%	35,88
Recettes réelles d'investissement (hors dette et y.c. cessions)	41,32	37,57	32,72	39,35	37,21	-5,4%	-2,13
Emprunt nouveau	60,11	40,02	34,14	61,02	20,10	-67,1%	-40,92

L'accélération des projets prévus dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements se poursuit avec près de 186 M€ de dépenses d'investissement réalisés sur l'exercice, soit une hausse de 24 % par rapport à 2023 laquelle avait déjà connu une augmentation de 13 %.

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'autofinancement dégagé, par 37,2 M€ de ressources propres d'investissement et par le recours à l'emprunt pour 20,1 M€.

En 2023, le fonds de roulement avait augmenté de 18,3 M€ lié à un besoin de financement plus faible qu'anticipé en raison notamment d'un niveau d'épargne supérieur aux prévisions. **Entre 2023 et 2024, le fonds de roulement diminue de 83,7 M€, une évolution prévue et maîtrisée qui a permis de limiter l'appel à l'emprunt dans un contexte de taux plus élevés que ces dernières années.**

Structure du Compte Financier Unique 2024



III. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

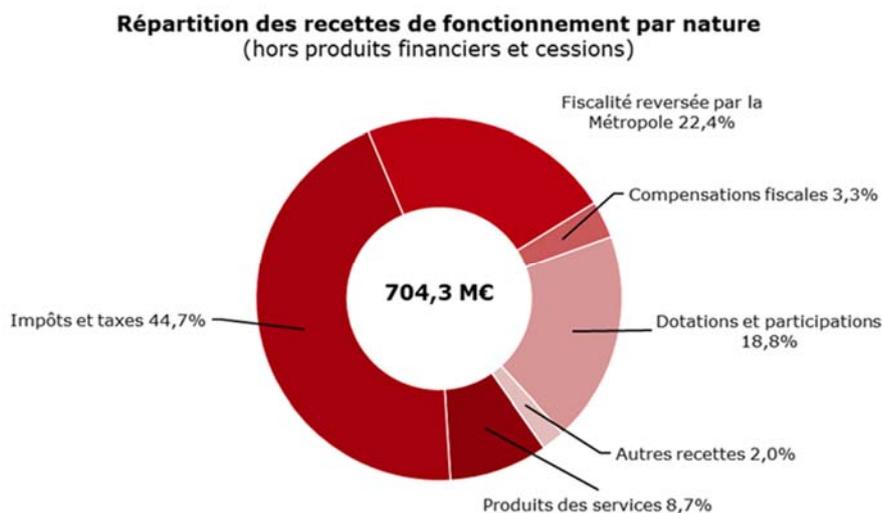
en M€	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Produits des services	35,41	45,63	48,00	60,92	61,53	1,0%	0,60
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	13,33	17,78	18,02	21,91	21,06	-3,9%	-0,85
Redevances et droits des services	15,58	20,47	22,76	30,14	33,15	10,0%	3,01
Mise à disposition de personnel	4,41	5,63	5,62	6,09	4,91	-19,4%	-1,18
Remboursement de frais	1,21	0,71	0,51	1,42	1,06	-25,3%	-0,36
Autres produits des services	0,88	1,04	1,09	1,37	1,35	-1,6%	-0,02
Impôts et taxes	324,54	280,71	300,61	323,16	314,59	-2,7%	-8,57
Fiscalité directe	280,42	233,98	241,75	269,31	270,54	0,5%	1,23
Fiscalité indirecte	43,41	46,52	58,53	53,54	44,05	-17,7%	-9,49
Autres impôts et taxes	0,72	0,21	0,33	0,31	0,00	-99,8%	-0,30
Fiscalité reversée par la Métropole	102,10	158,69	152,69	155,99	158,05	1,3%	2,06
Attribution de compensation	89,99	145,81	137,85	138,17	138,06	-0,1%	-0,11
Dotation de solidarité communautaire	12,11	12,88	14,84	17,81	19,98	12,2%	2,17
Compensations fiscales	14,09	17,96	19,92	22,14	23,47	6,0%	1,33
Compensation des exonérations de TF et TH	13,40	17,41	19,01	20,50	22,23	8,4%	1,73
Autres compensations	0,70	0,55	0,92	1,64	1,23	-24,5%	-0,40
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	110,25	111,63	116,25	126,02	132,43	5,1%	6,41
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	71,34	72,53	74,06	75,89	78,82	3,9%	2,92
Participations	36,82	37,02	39,93	47,91	51,40	7,3%	3,49
Autres dotations et participations	2,09	2,08	2,25	2,22	2,22	-0,2%	0,00
Autres produits de gestion courante	6,75	12,54	7,94	7,54	8,45	12,0%	0,91
Revenus des immeubles	2,84	2,53	2,12	1,59	1,92	20,8%	0,33
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	2,34	1,60	0,87	2,48	2,65	7,1%	0,18
Autres produits	1,56	8,41	4,95	3,48	3,88	11,5%	0,40
Autres recettes de fonctionnement	8,79	2,61	6,13	3,24	5,80	79,3%	2,57
Recettes de fonctionnement (hors prod. fi. & cessions)	601,94	629,76	651,54	699,01	704,31	0,8%	5,30

Les recettes de fonctionnement de la Mairie de Toulouse s'élèvent, pour l'exercice 2024, à 704,31 M€ (+5,30 M€ contre +47,47 M€ en 2023).

En 2024, elles ont été impactées à la fois dans leur structure et dans leur évolution par différents facteurs :

- **Les redevances et droits des services** croissent de 3M €, du fait des recettes de stationnement, par l'augmentation du nombre de repas servis dans les cantines et par l'amélioration du processus de facturation.
- **Le produit de la fiscalité directe locale** progresse très légèrement (+0,5 %), mais reste marqué par une forte baisse des recettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (-44 %, soit -8,8 M€). Cette chute s'explique par des erreurs constatées en 2023, liées à la mise en place par l'État du nouveau système de déclaration « Gérer mes biens immobiliers ». Elle est partiellement compensée par la hausse du produit de la taxe foncière, portée par la revalorisation forfaitaire des bases imposables et par l'évolution physique du bâti ;
- **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** progresse de près de 2,1 M€ avec d'une part la restitution par Toulouse Métropole de la dynamique des bases suite à l'harmonisation des taux de TEOM et d'autre part la progression de l'enveloppe votée par Toulouse Métropole à hauteur de 1,5 M€ ;
- **La Dotation Globale de Fonctionnement** évolue de + 2,92 M€, principalement du fait de la croissance de la population Toulousaine ;
- **Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutations** décroît fortement (-19%) en raison du ralentissement du marché immobilier, amorcé en 2023 ;

- Deux versements (2,7 M€ chacun) au titre de l'accompagnement financier de l'Etat à l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, correspondant aux années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.



1. Les flux financiers avec Toulouse Métropole

a) L'attribution de compensation (AC) : 138,06 M€

L'attribution de compensation (AC) de la Mairie de Toulouse a été réajustée à l'issue de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui s'est tenue le 21 octobre 2024.

L'AC intègre le transfert de compétence lié à l'autorité organisatrice de la mobilité et du service public de location de vélos libre-service (283 stations sur le territoire de la Mairie de Toulouse). A ce titre, l'attribution de compensation 2024 de la Mairie de Toulouse a diminué de 2 867 026 €.

L'AC a également été impactée par l'actualisation de la retenue au titre des services communs. Pour rappel, le calcul du montant des services communs de l'année N comprend désormais :

- la provision pour l'exercice N, basée sur l'exécution réelle du 01/01/N au 30/09/N et sur une provision du 01/10 au 31/12,
- la régularisation de l'exécution du 01/10 au 31/12 de l'année N-1

La retenue au titre des services communs s'élève à 38,4 M€.

Compte tenu de ces éléments, l'attribution de compensation pour 2024 s'élève à 138,06 M€, contre 138,17 M€ en 2023.

b) La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 20 M€

La dotation de solidarité communautaire (DSC) 2024 de la Mairie de Toulouse est composée de 3 parts, la Mairie de Toulouse n'étant pas éligible à la part dite « rattrapage » dont bénéficient seulement les communes ayant une insuffisance de ressources (ramenées à l'habitant), sous réserve d'avoir un effort fiscal comparable à la moyenne du territoire.

- **Une part dite « tronc commun »**, de 18,76 M€, calculée selon les critères suivants : population INSEE de l'année en cours et indices de péréquation de l'année précédente, à savoir le potentiel fiscal par habitant (pour 75 % de l'indicateur de péréquation), le revenu par habitant (pour 25 % de l'indicateur de péréquation) et enfin l'effort fiscal qui vient pondérer cet indicateur.
- **Une part dite « garantie DGF »** de 1,18 M€. Introduite en 2013, cette nouvelle part avait pour objectif d'éviter que des communes souffrant d'une insuffisance forte de leurs moyens au regard des communes de même taille soient pénalisées par la réforme des critères de répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement.
- **Une part dite « dynamique des bases restituée à la commune »** de 0,05 M€, créée en 2022 à la suite du transfert de taxe foncière réalisé en 2021, au bénéfice des communes connaissant une progression des bases de foncier bâti supérieure à la moyenne métropolitaine.

Au total, **la DSC de la Mairie de Toulouse croît de 2,17 M€ par rapport à 2023**. C'est la conséquence des décisions prises par Toulouse Métropole qui a voté une progression de 1,5 M€ de la DSC, à laquelle vient s'ajouter la restitution de la dynamique des bases fiscales, transférées dans le cadre de l'harmonisation de la TEOM, pour 2,29 M€.

2. Dotations, subventions et participations

en M€	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	71,34	72,53	74,06	75,89	78,82	3,9%	2,92
Dotation forfaitaire	56,57	56,94	57,66	58,23	59,07	1,4%	0,83
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	9,61	10,42	11,27	12,24	13,99	14,2%	1,74
Dotation nationale de péréquation (DNP)	5,16	5,16	5,13	5,42	5,76	6,3%	0,34
Participations	36,82	37,02	39,93	47,91	51,40	7,3%	3,49
Participations - Etat	2,52	5,59	6,39	5,68	9,33	64,5%	3,66
Participations - Autres organismes	34,21	31,29	33,42	42,14	41,80	-0,8%	-0,34
Autres participations	0,10	0,15	0,13	0,09	0,26	189,9%	0,17
Autres dotations et participations	2,09	2,08	2,25	2,22	2,22	-0,2%	0,00
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	110,25	111,63	116,25	126,02	132,43	5,1%	6,41

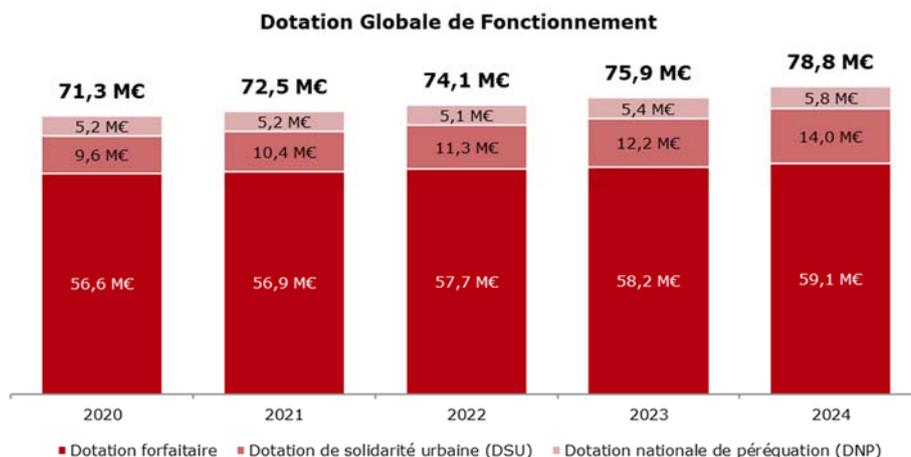
a) Les dotations

La dotation globale de fonctionnement de la Mairie de Toulouse se compose de 3 parts :

- une dotation forfaitaire de 59,1 M€, en progression de 1% par rapport à 2023 du fait de la croissance de la population communale ;
- une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale de 15,7 M€ ; entre 2023 et 2024, la croissance observée (+28,1%) résulte principalement de la progression de l'enveloppe nationale (+140 M€) ainsi que de la croissance de la population DGF de Toulouse (521 146 habitants en 2024 contre 514 406 habitants en 2023) ;

- une dotation nationale de péréquation de 5,8 M€ (+6,3%) qui assure une péréquation entre les communes à partir de leur richesse fiscale potentielle.

Soit une dotation totale de 80,5 M€ pour 2024, en progression de 6,1% par rapport à l'exercice précédent.



b) Les participations

Les participations connaissent une évolution favorable de +7,3 % par rapport à 2023 et atteignent un montant de 51,40 M€ (après une hausse de +20% en 2023).

En 2023, pour la première fois, **l'État** a versé 2,7 millions d'euros d'accompagnement financier de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans pour l'année scolaire 2020-2021. En 2024, cette participation double exceptionnellement pour atteindre 5,4 M€, couvrant deux années scolaires : 2021-2022 et 2022-2023, à raison de 2,7 M€ chacune. Par ailleurs, les activités périscolaires ont bénéficié d'un soutien de 1,6 M€ via le Fonds de soutien au développement. Enfin, l'État a contribué à hauteur de 0,75 M€ au financement du fonctionnement des cantines scolaires, en subventionnant, par l'intermédiaire de FranceAgriMer, la fourniture et la distribution de lait ainsi que de fruits et légumes dans les établissements.

Les **participations des autres contributeurs** constituées majoritairement par celles de la **CAF** affichent une relative stabilité avec 41,8 M€. En 2023, la participation de la CAF au secteur de la petite enfance avait connu une hausse liée aux nouvelles modalités de financement du Contrat Enfance Jeunesse, remplacé par le Bonus Territoire. Ce changement avait généré un apport exceptionnel de ressources : la collectivité avait perçu la totalité des montants dus au titre de l'année 2022, ainsi qu'une provision de 70 % au titre de 2023. Les participations pour les activités de l'enfance loisirs (5,2 M€) et des CLAE (11,84 M€) sont en progression par rapport à 2023. Ces montants correspondent aux soldes liés aux activités réalisées et aux taux de remplissage constatés pour 2022, ainsi qu'aux déclarations effectuées pour 2023.

Les autres participations concernent les montants versés par Toulouse Métropole au titre du financement de la grande exposition sur Les Cathares (0,1 M€) et du reversement des aides de l'Etat pour « France 2030 Démonstrateur de la ville durable » pour le quartier Grand Matabiau (0,11 M€).

Les **Autres dotations et participations** restent stables et sont principalement constituées de la dotation générale de décentralisation pour 2,08 M€.

3. Le produit de la fiscalité directe locale

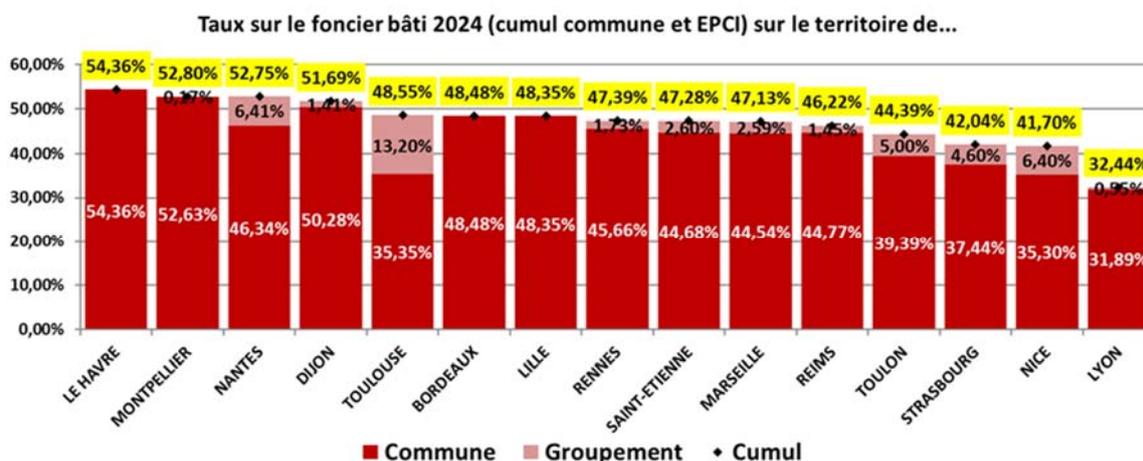
en M€	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution (%) n/n-1	Evolution (M€) n/n-1
Taxe d'Habitation (TH)	123,45	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	153,46	222,55	231,29	247,66	258,06	4,2%	10,40
Taxe sur Foncier Non Bâti (TFNB)	0,39	0,33	0,34	0,31	0,31	-0,4%	0,00
Rôles complémentaires et suppl. TF et TH	2,10	2,61	0,69	1,40	1,05	-25,1%	-0,35
Taxe d'Habitation sur résidences secondaires	1,03	8,65	9,43	19,93	11,12	-44,2%	-8,81

Le produit fiscal 2024 s'élève à 270,54 M€, en augmentation de 0,5% (+1,2 M€) par rapport à 2023.

Cette évolution est due :

- à une **forte diminution de -44% (soit -8,8 M€) des recettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires**, du fait d'erreurs constatées en 2023 suite à la mise en place par l'Etat du nouveau système de déclaration « gérer mes biens immobiliers »,
- à une **progression de 4,2% (soit 10,4 M€) du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties**. Celle-ci représente dorénavant plus de 95% du produit total de la fiscalité directe locale perçue par la commune. Pour rappel, en 2021, la Mairie de Toulouse a perdu l'ensemble du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et a bénéficié en compensation de la part départementale du foncier bâti (TFPB).

Les taux de fiscalité ménage sont communément comparés sur le périmètre consolidé (commune/métropole). Le graphique ci-dessous permet de mettre en perspective les taux consolidés de TFPB des 15 principales villes et métropoles françaises hors Paris.



La moyenne des taux consolidés est de 47,04 % en 2024. Le taux agrégé Mairie de Toulouse/Métropole est de 48,55 %. Dans l'échantillon présenté, seules les Métropoles de Bordeaux et de Lille et la Communauté urbaine du Havre n'ont pas opté pour l'instauration d'une taxe foncière.

Toulouse se classe en cinquième position de l'échantillon en termes de montant du taux d'imposition de taxe foncière 2024. Il est cependant en quatorzième position en neutralisant l'effet dû au transfert en 2021 du taux départemental de foncier bâti (21,9%) pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (taux qui était l'un des plus élevés par comparaison aux autres départements métropolitains).

En effet, afin d'assurer une neutralisation de ce transfert de taux, un coefficient correcteur vient s'appliquer au produit de foncier bâti perçu. Pour la Mairie de Toulouse, ce dispositif implique qu'une partie du produit assis sur le territoire communal n'est pas effectivement perçu par la commune. **Pour 2024, cette partie de la taxe payée par les Toulousains mais ne profitant pas à la Mairie s'élève à 37 M€, soit approximativement 20 % du produit provenant de la part départementale.**

4. Evolution du poids des cotisations de fiscalité locale des ménages entre 2013 et 2024

Le poids des cotisations des ménages a sensiblement évolué entre 2013 et 2024 notamment du fait de :

- La suppression de la taxe d'habitation entre 2018 et 2023 ;
- La hausse des taux d'imposition en 2015 pour la Mairie de Toulouse et en 2015 et 2016 pour Toulouse Métropole ;
- L'actualisation de la croissance des valeurs locatives, à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) depuis 2018.

A titre d'exemple, ces évolutions sont mesurées dans les tableaux ci-dessous, pour 4 catégories de contribuables qui auraient été taxés en 2013 de la valeur locative moyenne de la commune de Toulouse soit 3 333 €.

Une telle valeur locative correspondait à :

- Un appartement de 4 pièces de 80 m² dans le quartier des Sept Deniers construit en 1976 ;
- Une maison de 73 m² avec garage dans le quartier de la Roseraie construite en 1955.

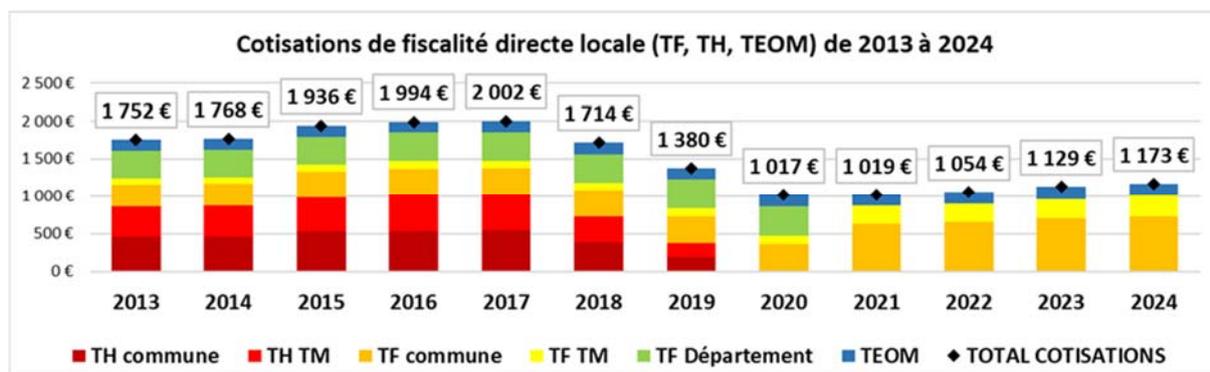
Les cotisations calculées prennent en compte :

- La suppression de la TH pour un contribuable dont le revenu fait partie de 80% les plus faibles et dont le dégrèvement a été fait entre 2018 et 2020 (pour les 20% restant le dégrèvement de TH a été opéré entre 2021 et 2023) ;
- Le nombre de personnes à charge qui varie selon les cas présentés et qui impacte les abattements à la TH ;

- Les variations de taux appliquées sur la période ;
- L'actualisation annuelle des valeurs locatives.

a) Exemple 1 : propriétaire (2 adultes) sans enfants

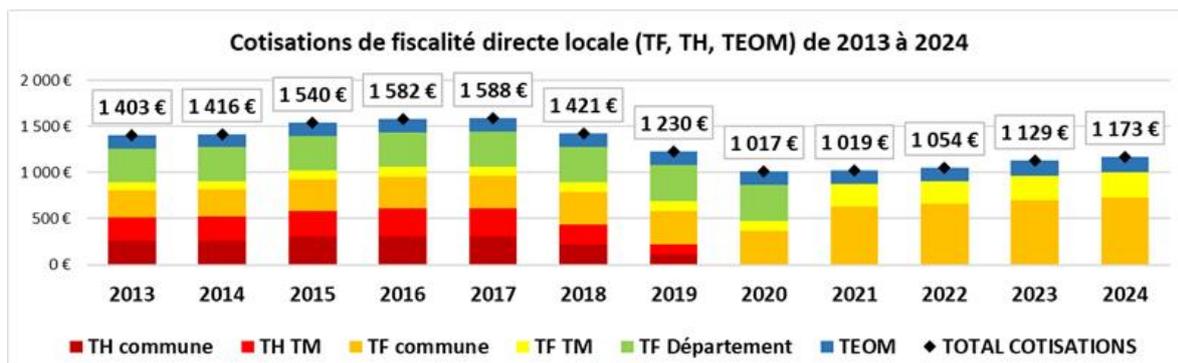
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TH commune	456 €	460 €	534 €	539 €	541 €	383 €	196 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TH TM	409 €	413 €	448 €	484 €	486 €	344 €	176 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TF commune	294 €	297 €	344 €	348 €	349 €	353 €	361 €	364 €	636 €	658 €	704 €	732 €
TF TM	86 €	87 €	95 €	102 €	103 €	104 €	106 €	107 €	237 €	246 €	263 €	273 €
TF Département	365 €	368 €	372 €	375 €	377 €	381 €	390 €	393 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEOM	142 €	143 €	144 €	146 €	146 €	148 €	151 €	153 €	146 €	151 €	161 €	168 €
TOTAL COTISATIONS	1 752 €	1 768 €	1 936 €	1 994 €	2 002 €	1 714 €	1 380 €	1 017 €	1 019 €	1 054 €	1 129 €	1 173 €
Variation/N-1		16 €	168 €	58 €	8 €	-288 €	-334 €	-363 €	2 €	35 €	75 €	44 €
%		0,9%	9,5%	3,0%	0,4%	-14,4%	-19,5%	-26,3%	0,2%	3,4%	7,1%	3,9%
Variation/2013		16 €	184 €	242 €	250 €	-38 €	-372 €	-735 €	-733 €	-698 €	-623 €	-579 €
%		0,9%	10,5%	13,8%	14,3%	-2,2%	-21,2%	-41,9%	-41,8%	-39,8%	-35,6%	-33,1%



Le contribuable économise 579 euros par rapport à 2013 et a bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat cumulé de 3 086 euros sur la période.

b) Exemple 2 : propriétaire (2 adultes) avec 2 enfants

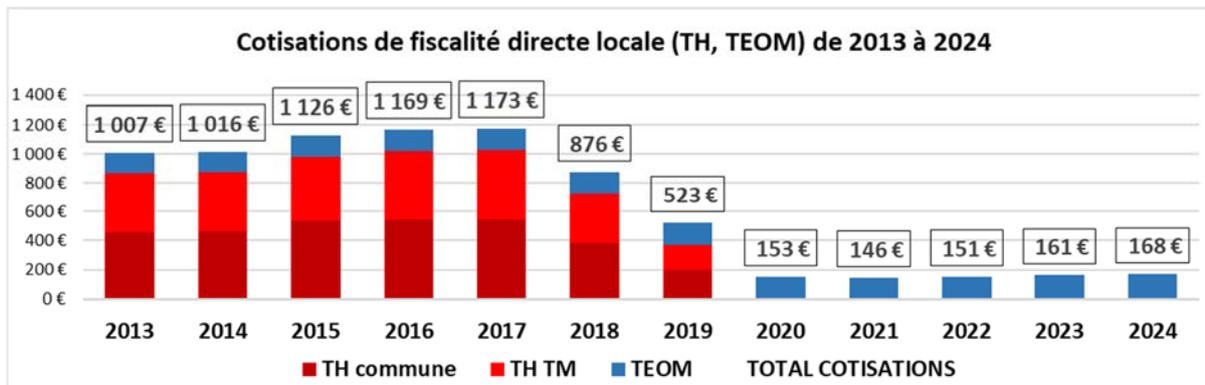
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TH commune	261 €	263 €	306 €	309 €	310 €	219 €	112 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TH TM	256 €	258 €	280 €	302 €	304 €	215 €	110 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TF commune	294 €	297 €	344 €	348 €	349 €	353 €	361 €	364 €	636 €	658 €	704 €	732 €
TF TM	86 €	87 €	95 €	102 €	103 €	104 €	106 €	107 €	237 €	246 €	263 €	273 €
TF Département	365 €	368 €	372 €	375 €	377 €	381 €	390 €	393 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEOM	142 €	143 €	144 €	146 €	146 €	148 €	151 €	153 €	146 €	151 €	161 €	168 €
TOTAL COTISATIONS	1 403 €	1 416 €	1 540 €	1 582 €	1 588 €	1 421 €	1 230 €	1 017 €	1 019 €	1 054 €	1 129 €	1 173 €
Variation/N-1		13 €	124 €	42 €	6 €	-167 €	-191 €	-213 €	2 €	35 €	75 €	44 €
%		0,9%	8,7%	2,7%	0,4%	-10,5%	-13,4%	-17,3%	0,2%	3,4%	7,1%	3,9%
Variation/2013		13 €	136 €	178 €	185 €	17 €	-173 €	-386 €	-384 €	-350 €	-275 €	-231 €
%		0,9%	9,7%	12,7%	13,2%	1,2%	-12,4%	-27,5%	-27,4%	-24,9%	-19,6%	-16,4%



Le contribuable économise 231 euros par rapport à 2013, et a bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat cumulé de 1 270 euros sur la période.

c) Exemple 3 : locataire (2 adultes) sans enfant

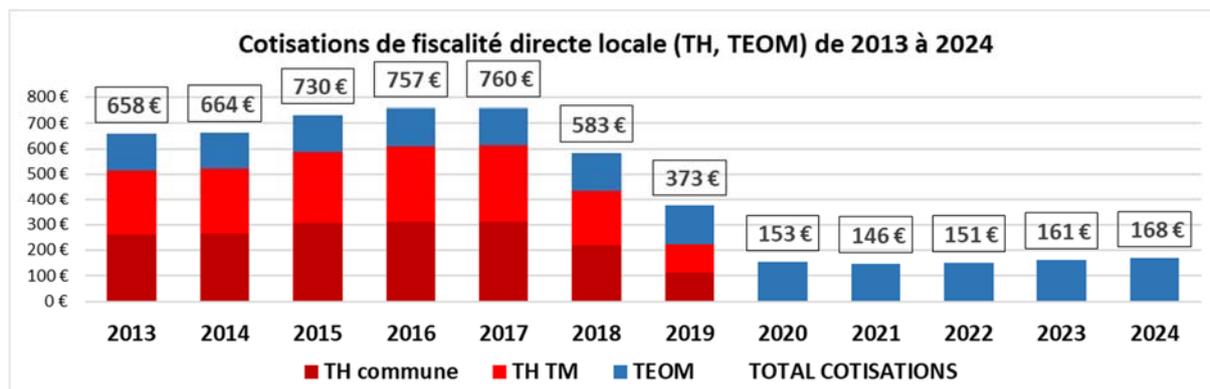
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TH commune	456 €	460 €	534 €	539 €	541 €	383 €	196 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TH TM	409 €	413 €	448 €	484 €	486 €	344 €	176 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEOM	142 €	143 €	144 €	146 €	146 €	148 €	151 €	153 €	146 €	151 €	161 €	168 €
TOTAL COTISATIONS	1 007 €	1 016 €	1 126 €	1 169 €	1 173 €	876 €	523 €	153 €	146 €	151 €	161 €	168 €
Variation/N-1		9 €	110 €	43 €	5 €	-298 €	-353 €	-370 €	-7 €	5 €	11 €	6 €
%		0,9%	10,8%	3,8%	0,4%	-25,4%	-40,3%	-70,8%	-4,5%	3,4%	7,1%	3,9%
Variation/2013		9 €	119 €	162 €	167 €	-131 €	-484 €	-854 €	-861 €	-856 €	-845 €	-839 €
%		0,9%	11,8%	16,1%	16,6%	-13,0%	-48,0%	-84,8%	-85,5%	-85,0%	-84,0%	-83,3%



Le contribuable économise 839 euros par rapport à 2013, et a bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat cumulé de 4 412 euros sur la période.

d) Exemple 4 : locataire (2 adultes) avec 2 enfants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TH commune	261 €	263 €	306 €	309 €	310 €	219 €	112 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TH TM	256 €	258 €	280 €	302 €	304 €	215 €	110 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEOM	142 €	143 €	144 €	146 €	146 €	148 €	151 €	153 €	146 €	151 €	161 €	168 €
TOTAL COTISATIONS	658 €	664 €	730 €	757 €	760 €	583 €	373 €	153 €	146 €	151 €	161 €	168 €
Variation/N-1		6 €	65 €	27 €	3 €	-177 €	-209 €	-221 €	-7 €	5 €	11 €	6 €
%		0,9%	9,9%	3,7%	0,4%	-23,3%	-35,9%	-59,1%	-4,5%	3,4%	7,1%	3,9%
Variation/2013		6 €	71 €	98 €	101 €	-76 €	-285 €	-506 €	-512 €	-508 €	-497 €	-491 €
%		0,9%	10,8%	15,0%	15,4%	-11,5%	-43,3%	-76,8%	-77,9%	-77,1%	-75,5%	-74,5%



Le contribuable économise 491 euros par rapport à 2013, et a bénéficié d'un gain de pouvoir d'achat cumulé de 2 596 euros sur la période.

En conclusion, chaque catégorie de contribuables a bénéficié d'une baisse sensible de ses cotisations malgré la revalorisation des valeurs locatives, sachant que toutefois :

- Les principaux bénéficiaires sont les locataires, qui ne contribuent plus qu'à la TEOM ;
- La suppression de la taxe d'habitation est moins avantageuse pour les ménages ayant des enfants car ces contribuables bénéficiaient de forts abattements instaurés par la Mairie de Toulouse au titre des personnes à charge.

Au total, l'ensemble des contribuables toulousains a bénéficié entre 2013 et 2024 de 85 millions d'euros d'économies d'impôts.

5. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales

en M€	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Fiscalité indirecte	43,41	46,52	58,53	53,54	44,05	-17,73%	-9,49
Taxe add. droits de mutation et publicité foncière	29,54	31,69	36,57	26,93	21,77	-19,2%	-5,16
Taxe sur l'électricité	8,38	7,56	9,82	13,45	10,68	-20,6%	-2,77
Prélèvement sur les produits des jeux	4,87	3,54	7,76	8,80	6,99	-20,5%	-1,80
Taxes locale sur la publicité extérieure	0,00	2,01	1,97	2,02	2,00	-1,0%	-0,02
Droits de place	0,52	1,63	2,31	2,25	2,50	11,4%	0,25
Autres taxes indirectes	0,09	0,09	0,09	0,10	0,11	9,8%	0,01
Autres impôts et taxes	0,72	0,21	0,33	0,31	0,00	-99,8%	-0,30
Fiscalité indirecte et autres taxes	44,12	46,73	58,86	53,84	44,05	-18,19%	-9,80

Le produit de la fiscalité indirecte et des autres taxes est de 44 M€ sur l'exercice 2024, en baisse de -18,2 % (-9,8 M€) par rapport à 2023.

La **taxe additionnelle aux droits de mutation** et à la publicité foncière, qui constitue 49 % des produits de la fiscalité indirecte, connaît une forte diminution de -19 % en 2024, après -26 % en 2023, et atteint 21,77 M€. Cette évolution traduit la poursuite du ralentissement du marché immobilier. Toutefois, une certaine stabilisation s'est esquissée en fin d'année, portée notamment par la baisse des taux d'intérêts.

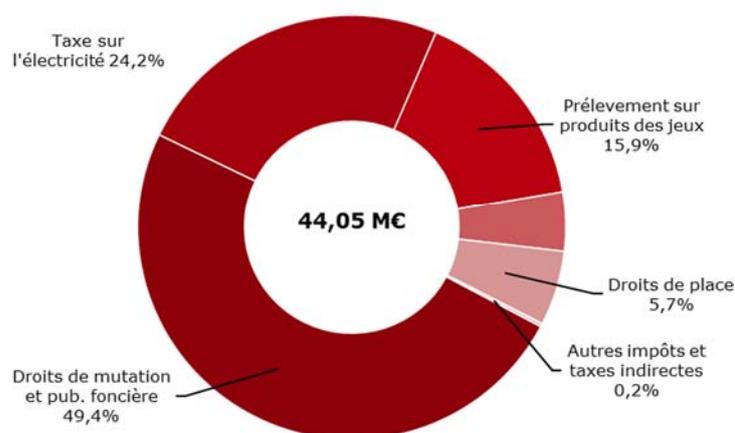
Le **produit de la taxe sur l'électricité** s'élève à 10,7 M€. Depuis 2023, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est transformée en une part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) qui évolue dorénavant

en fonction de l'inflation et de la variation de la consommation d'électricité sur le territoire de Toulouse. La forte hausse constatée en 2023 était liée à l'encaissement exceptionnel de reliquats de l'ancienne TCCFE (à hauteur de 3,3 M€), ce qui explique en grande partie la baisse du produit observée en 2024.

Le **prélèvement sur les produits des jeux** atteint 7 M€ en 2024 (soit -1,7 M€) du fait d'un décalage dans les écritures comptables.

Enfin, la **taxe sur la publicité extérieure** (2,00 M€ en 2024) connaît une stabilité de son produit par rapport à 2023, tandis que les **droits de place** pour les marchés se maintiennent (2,5 M€ en 2024).

Répartition des impôts et taxes indirects par nature



6. Les autres produits de fonctionnement

en M€	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances d'utilisation du domaine	13,33	17,78	18,02	21,91	21,06	-3,9%	-0,85
Redevance d'occupation du domaine public	3,25	4,67	4,74	5,20	0,91	-82,6%	-4,29
Red. stationnement et forfait post-stationnement	7,17	9,67	9,44	11,87	14,30	20,5%	2,43
Autres redevances d'utilisation du domaine	2,91	3,43	3,84	4,84	5,85	20,9%	1,01
Redevances et droits des services	15,58	20,47	22,76	30,14	33,15	10,0%	3,01
Red. et droits des services à caractère culturel	1,02	0,90	2,00	2,05	2,79	36,1%	0,74
Red. et droits des services à caractère sportif	1,12	1,87	1,66	3,59	2,14	-40,4%	-1,45
Red. et droits des services à caractère social et de lo	4,06	3,36	5,44	8,66	9,27	7,1%	0,62
Red. et droits serv. périscolaires et d'enseignement	8,95	13,86	13,04	14,96	17,98	20,2%	3,02
Autres redevances et droits des services	0,43	0,48	0,63	0,89	0,97	9,2%	0,08
Mise à disposition de personnel	4,41	5,63	5,62	6,09	4,91	-19,4%	-1,18
Au groupement de communes de rattachement	4,01	5,22	4,67	5,21	4,05	-22,3%	-1,16
Autres mises à disposition	0,40	0,40	0,95	0,87	0,86	-1,8%	-0,02
Remboursement de frais	1,21	0,71	0,51	1,42	1,06	-25,3%	-0,36
Par le groupement de communes de rattachement	1,06	0,54	0,34	0,40	0,20	-49,0%	-0,20
Autres remboursements de frais	0,14	0,17	0,16	1,01	0,85	-15,9%	-0,16
Autres produits des services	0,88	1,04	1,09	1,37	1,35	-1,6%	-0,02
Produits des services	35,41	45,63	48,00	60,92	61,53	1,0%	0,60

Directement dépendants de l'activité des services publics, les produits des services ont en 2024 une évolution relativement stable (+1%) après la hausse conséquente constatée en 2023 (+26,9%).

Les redevances et recettes relatives à l'utilisation du domaine public sont équivalentes à 2023 avec un montant total de 21,06 M€ :

- les redevances pour occupation du domaine public atteignent 0,9 M€ et concernant notamment les opérateurs téléphoniques et les exploitants de panneaux publicitaires. Cet item est en très forte baisse par rapport à 2023 (-82%) du fait du transfert à Toulouse Métropole au 01/01/2024 de la recette pour publicité sur mobilier urbain issue des abribus et du mobilier urbain.
- les redevances de stationnement sont en hausse par rapport à 2023 (+1,43 M€) et s'élèvent à 10,8 M€. La recette en lien avec le forfait post-stationnement perçu par Toulouse Métropole et pour lequel la Mairie de Toulouse se voit indemniser des frais de gestion croît de 39,7% en 2024 (+1 M€) pour atteindre 3,5 M€. Cela s'explique par le fait que le montant de la recette perçue est proportionnel aux frais de gestion mobilisés pour ce service, lesquels ont été en hausse en 2024 ;
- les recettes relatives à l'occupation commerciale du domaine public (marchés, commerçants, restaurateurs, taxis, etc.) restent stables avec près de 1,6 M€ tandis que les redevances d'occupation pour des travaux s'élèvent à 0,6 M€. A noter, les recettes issues de la fourrière municipale sont en hausse de 0,4 M€ pour atteindre 2,22 M€.

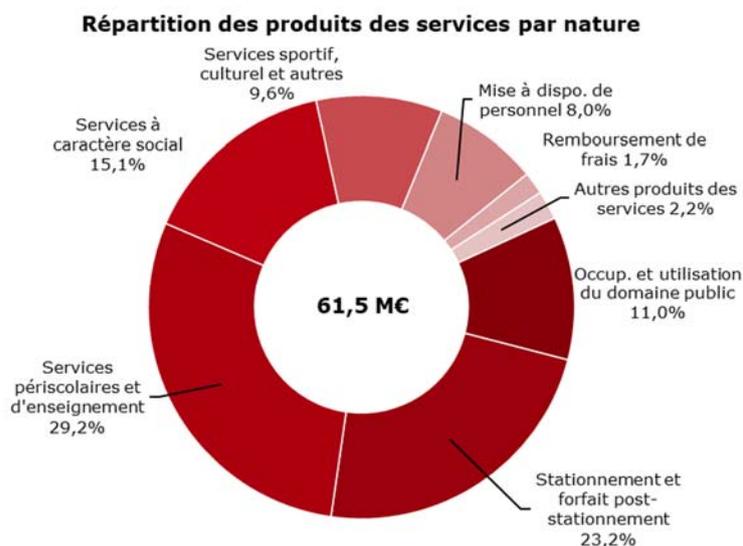
Les redevances et droits de services affichent une évolution favorable de + 10 %, soit +3,01 M€ par rapport à 2023 :

- Le domaine de la **culture** conserve des recettes stabilisées autour de 2,8 M€. L'exposition sur les Cathares au Musée Saint Raymond a généré une recette de 1,12 M€. Les contributions issues des actions socioculturelles proposées dans les centres culturels municipaux sont en hausse de 0,21 M€ pour atteindre 0,69 M€. Les recettes du Conservatoire à Rayonnement Régional croissent légèrement pour atteindre 0,51 M€. Les encaissements issus des musées marquent une légère inflexion par rapport à 2023 (0,3 M€) et il en est de même pour ceux du Festival de Toulouse (0,20 M€) ;
- Les redevances et droits des **services à caractère sportif** affichent une forte baisse en 2024 (-40,4 %, soit -1,45 M€ par rapport à 2023). Cette diminution s'explique en grande partie par un décalage de facturation intervenu entre 2022 et 2023. Les recettes avaient été exceptionnellement élevées car la facturation au Département et à la Région pour l'utilisation des piscines par les collégiens et lycéens (année scolaire 2021-2022) avait été reportée en début d'année 2023 (+0,73 M€). En 2024, la facturation aux établissements scolaires (0,746 M€) a bien été réalisée sur l'exercice, mais les encaissements pour les autres usagers ne seront comptabilisés qu'en 2025, ce qui contribue à la baisse constatée cette année.
- Les produits des **services à caractère social** affichent un gain de 7,1% soit +0,62 M€ par rapport à 2023, dont +0,4 M€ liés aux activités de la Petite Enfance qui atteignent 6,86 M€. Le reliquat (+ 0,2 M€) concerne les prestations Enfance-Loisirs qui atteignent 2,36 M€ ;
- Les recettes liées aux **services périscolaires et d'enseignement**, qui représentent environ 29,2 % du total des produits des services, enregistrent une progression de 3,02 M€ en 2024, soit une hausse de 20,2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du nombre

de repas servis et par l'amélioration du processus de facturation. Ces éléments ont permis d'accroître les recettes de la restauration scolaire de 2,23 M€, portant leur montant à 14,2 M€. Par ailleurs, les Centres de Loisirs Associés à l'École (CLAE) enregistrent également une hausse de leurs recettes, qui s'établissent à 3,64 M€, en progression de 0,75 M€.

Enfin, il est à noter que **les refacturations de personnel mis à disposition** par la Mairie sont en légère baisse sur l'exercice 2024 et représentent 0,42 M€. Le personnel mutualisé, ponctuellement mis à disposition de Toulouse Métropole, a été refacturé pour un total de 3,62 M€ mais comme précisé dans la partie Charges de Personnel, certains éléments n'ont pas pu être refacturés en 2024 suite à la réorganisation des services et une régularisation devra être opérée en 2025 (environ 1,2M€).

Les **remboursements de frais** sont moins importants en 2024 du fait notamment de la baisse de la refacturation à Europolia du relogement des services jusqu'alors logés sur le site du Raisin dans le cadre des projets TAE et Grand Matabiau et d'un retour à la normale des versements de redevances sur le parc locatif privé après une hausse exceptionnelle en 2023.



B. Les dépenses de fonctionnement

en M€	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1 (%)	Evolution N/N-1 (M€)
Achats de biens et services	119,67	132,95	138,92	146,14	149,68	2,4%	3,54
Charges de personnel	330,66	334,32	349,87	374,17	393,54	5,2%	19,37
Fonds de péréquation et autres reversements	4,21	3,21	2,79	2,96	2,58	-13,1%	-0,39
Autres charges de gestion courante	82,89	81,34	85,04	76,63	79,91	4,3%	3,28
Autres charges de fonctionnement	11,34	12,92	3,91	5,39	6,72	24,7%	1,33
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	548,77	564,74	580,53	605,30	632,43	4,5%	27,13

Les dépenses de fonctionnement de la Mairie de Toulouse s'élèvent, pour l'exercice 2024, à 632,43 M€. Elles augmentent de 4,5%, soit une évolution de +27,13 M€.

Les charges de personnel progressent de 19,37 M€ et constituent le principal facteur d'évolution des dépenses de fonctionnement. Leur progression de 5,2 % est la conséquence notamment de l'effet année pleine des mesures de revalorisation salariales

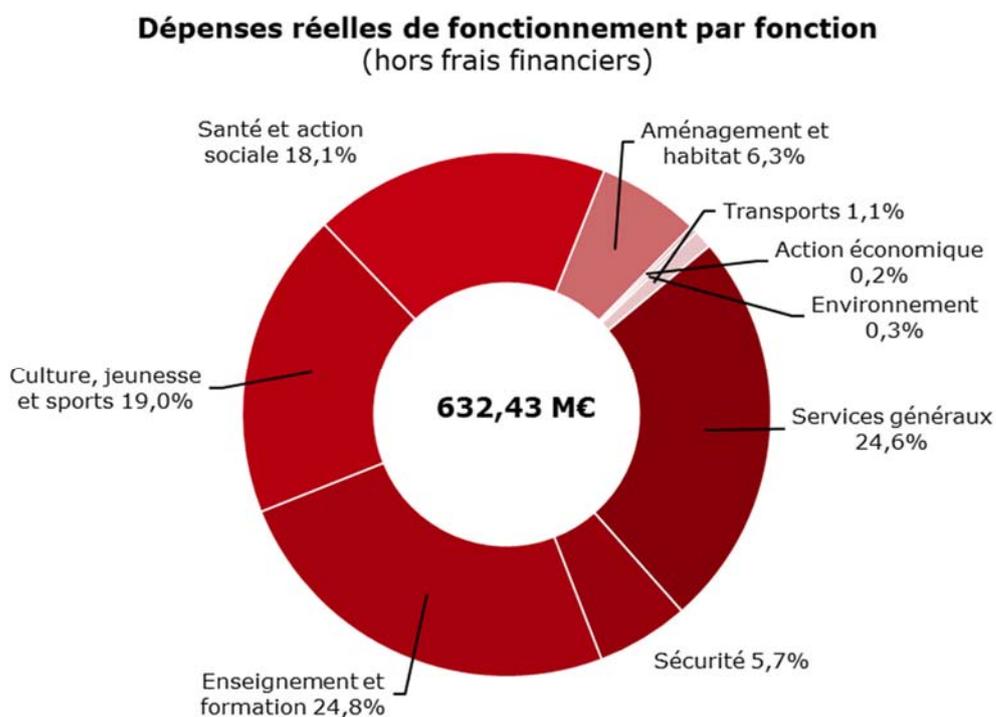
nationales actée en 2023 (+3,1 M€) et des nouvelles décisions prises en 2024 en faveur du pouvoir d'achat (+7,5 M€).

L'inflation continue d'impacter certains postes, en particulier les dépenses de denrées alimentaires et les marchés d'assurance qui ont vu le montant des primes croître substantiellement du fait d'un contexte national défavorable. Toutefois, les dépenses liées aux fluides enregistrent une baisse significative (-5 M€), marquant la fin du pic tarifaire et la poursuite des actions d'économie engagées.

L'évolution des autres charges de gestion courante marque la volonté de la collectivité de soutenir les structures associatives privées en difficulté dans le domaine de la petite enfance, ainsi qu'au CCAS.

L'année 2024 a été marquée par la grande exposition Les Cathares dont le coût brut approché de 1,1 M€ est largement compensé par les recettes associées (1,6 M€).

Le graphique ci-dessous représente la ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors dette, par grands secteurs d'interventions. Les dépenses de proximité et liées à la vie de quartier (éducation, culture, sports, santé, sécurité) représentent près de 67,5 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.



1. Les achats de biens et de services

Les achats de biens et de services, qui pèsent pour près de 23,7% dans les dépenses réelles de fonctionnement, connaissent une hausse de 2,4% par rapport à l'exercice 2023 (5,2% entre 2022 et 2023).

Le poste "Matières et Fournitures", qui regroupe notamment les dépenses liées à l'eau, à l'assainissement ainsi qu'aux différents fluides (électricité, gaz, combustibles), enregistre une légère inflexion après les hausses marquées de 2022 et 2023, dues à la crise énergétique et à l'inflation associée.

Dans le détail, seules **les dépenses d'eau et d'assainissement** augmentent de 1,23 M€, retrouvant leur niveau de 2021-2022. Cette hausse s'explique par le report en 2024 des écritures de rattachement non passées en fin d'exercice 2023. À noter que les consommations d'eau restent globalement stables depuis 2020. En revanche, **les dépenses liées aux fluides** enregistrent une baisse significative de près de 5 M€ par rapport à 2023, en raison de la fin du pic tarifaire et de la poursuite des mesures d'économie mises en œuvre.

Les dépenses alimentaires, principalement pour la restauration scolaire, affichent une hausse de 1,48 M€ soit près de 11% (après +1,69 M€ en 2023) du fait du contexte inflationniste du prix des denrées et des clauses de révisions de prix dans les marchés.

Les dépenses liées aux "Contrats de prestations de service" revient à un niveau constaté en 2022, avec une évolution globalement contenue. Cette évolution s'explique notamment par l'impact de la renégociation du contrat de délégation pour VélôToulouse, qui a permis une diminution de 1,5 M€. Parallèlement, certaines dépenses sont en hausse, comme les prestations pour les crèches, en particulier l'approvisionnement en repas, qui augmentent de 0,6 M€, ainsi que le surcoût de 0,3 M€ lié au renouvellement des marchés pour la gestion des Régies de Quartier.

L'évolution des indices de référence des loyers et du coût de la construction couplée avec la refonte des conventions de mise à disposition des locaux (la Mairie de Toulouse prenant désormais en charge les loyers en sus des charges locatives) expliquent en partie la croissance des frais de locations immobilières (+0,5 M€). Le reliquat de ce poste concerne la communication externe (+0,2 M€) ainsi que l'éclairage public pour les festivités (+0,16 M€).

La charge d'assurance de la Mairie de Toulouse accuse une hausse de plus de 117% en 2024, pour atteindre 2,31 M€. Les marchés publics ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2024 dans un contexte concurrentiel très défavorable aux collectivités : doublement des primes liées aux risques automobiles et hausse significative des primes "dommages aux biens" en lien avec la croissance des sinistres liés à des événements climatiques.

Enfin, les autres charges à caractère général enregistrent une hausse de 19,3 %, portée par plusieurs facteurs. Cette augmentation s'explique principalement par un effet prix et un effet volume sur les prestations de nettoyage, en lien avec l'accroissement des surfaces à entretenir, pour un montant de +0,7 M€. Elle résulte également de la progression des dépenses de formation, en hausse de 0,5 M€, qui ont doublé entre 2021 et 2024 afin de soutenir l'accompagnement des agents dans les domaines de la transition écologique et numérique, dans leur prise de poste dans le cadre de PROXIMA, les frais d'apprentissage, ainsi que les crédits du Dispositif d'Accompagnement aux Managers. À cela s'ajoute le financement de la grande exposition sur les Cathares (+0,4 M€) et des enveloppes renforcées pour l'organisation du Forum des Associations.

2. Les dépenses de personnel

i. Evolution des effectifs

Effectifs permanents : l'effectif moyen constaté en 2024 est de 6 809 Equivalents Temps Plein (ETP)* soit +124ETP (+ 1,8%) par rapport à l'effectif 2023 arrêté à 6 684 ETP*. Cette évolution traduit, d'une part, la reprise des recrutements de titulaires sur le 1^{er} semestre 2024 faisant suite à une année 2023 plutôt marquée par des mobilités internes dans le cadre de la nouvelle organisation des services mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024. Elle est liée, d'autre part, aux besoins de recrutements nécessaires au fonctionnement des nouveaux équipements publics.

(*) hors assistantes maternelles

Effectifs non permanents : l'évolution des agents non permanents est de - 17 ETP par rapport à 2023, soit une évolution négative de - 1 %.

	2022	2023	2024	Evolution (%) n/n-1
Effectifs Permanents	6 568	6 684	6 809	1,87%
Effectifs Non permanents	1 240	1 388	1 371	-1,22%

ii. Evolution de la masse salariale

Pour l'année 2024, les charges de personnel, qui représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement, se sont élevées à 393,5 M€, soit une progression de + 5 % par rapport à 2023 (374,1 M€).

Cette évolution correspond d'une part à l'impact des mesures en faveur du pouvoir d'achat selon le détail suivant :

- **L'effet année pleine des revalorisations de 2023** a impacté l'année 2024 à hauteur de +3,1M€ dont 2,3M€ d'augmentation du point d'indice en juillet 2023 et 0,8M€ de revalorisation des bas de grilles.
- L'effet des impacts liés aux mesures gouvernementales 2024 et aux décisions locales en faveur du pouvoir d'achat a impacté le budget à hauteur de +7,5M€ :
 - o **L'impact de la revalorisation de 5 points d'indice** est estimé à + 3,5 M€,
 - o **L'impact de la prime pouvoir d'achat** est valorisé à hauteur de + 4 M€.

D'autre part, elle s'explique également par les autres impacts suivants :

- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : +2,3 M€
- l'augmentation des effectifs : 6,4 M€

Concernant l'évolution de l'enveloppe des agents dits "temporaires", une diminution significative a été constatée à hauteur de -0,9M€ (soit -4,87%), en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle organisation des services au 1^{er} janvier 2024.

iii. Evaluation du coût des Services Communs

La refacturation du coût des services communs (services portés par Toulouse Métropole mais travaillant également pour la Mairie) s'établit à 38,41 M€ pour l'année 2024. Ce

montant est déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par Toulouse Métropole à la Mairie de Toulouse.

iv. Charges de mutualisation

Au titre du schéma de mutualisation, le montant des charges de personnel liées aux services mis à disposition par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole s'élève pour l'année 2024 à 8,3 M€, soit un montant de refacturation net de 3,5M€ (après traitement des flux croisés et hors budgets annexes). Dans le sens inverse, la Mairie de Toulouse a remboursé à Toulouse Métropole pour l'année 2024 un montant de refacturation net de 3,3 M€ (montant brut 8,3 M€). Le solde s'élève ainsi à -0,12 M€ en faveur de la Mairie de Toulouse.

v. Charge globale du personnel affecté aux actions municipales : 427,75 M€

Afin de déterminer la charge globale de personnel affectée aux actions municipales, il est nécessaire d'ajouter à la masse salariale réalisée sur le chapitre budgétaire dédiée (393,5 M€), la dépense de personnel portée par Toulouse Métropole dans le cadre des services communs (38,4 M€), dont la charge est refacturée à la Mairie de Toulouse par une diminution d'Attribution de Compensation, ainsi que le solde des refacturations des charges de personnel liées aux services mutualisés (solde net de -0,12 M€), les mises à dispositions à Toulouse Métropole (-0,4 M€) et les refacturations aux partenaires (-0,14 M€).

Il est important de noter que dans le cadre de la reconstitution des flux d'activité des services mutualisés, les variations à la baisse par rapport à 2023 sont observées sur les deux collectivités :

- Toulouse Métropole vers la Mairie de Toulouse : - 1,2 M€
- La Mairie de Toulouse vers Toulouse Métropole : - 1,0 M€

Au global, les actions municipales nécessitent la mobilisation de 427,75 M€ de dépenses de personnel, soit une évolution de +4,35% par rapport à 2023.

	2022	2023	2024	Evolution (%) n/n-1
Montant CFU de masse salariale au chapitre 012	349,87	374,17	393,54	5,18%
Retraitements	36,61	35,74	34,22	-4,26%
Services mutualisés facturés à TM	-4,59	-4,51	-3,52	-22,09%
Remboursement BA Lasbordes personnel mis à disposition	-0,08	-0,12	-0,11	-5,33%
Remboursement SPL Le Métro num personnel mis à disposition	-0,57	-0,40	-0,14	-64,18%
Solde remboursement mises à disposition individuelles par TM	0,00	-0,58	-0,42	-27,37%
Services communs (déduits de l'Attribution de Compensation)	41,85	41,35	38,41	-7,11%
Masse salariale nette retraitée	386,48	409,91	427,75	4,35%

3. Les subventions et prestations

en M€	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1 (%)	Evolution N/N-1 (M€)
Subventions et participations	75,60	75,96	77,20	68,35	71,89	5,2%	3,54
Subventions de fonct. au CCAS	19,53	18,83	19,10	12,01	12,96	7,9%	0,95
Sub. de fonct. aux étab. & services admin. rattachés	4,61	4,70	4,70	5,70	4,70	-17,5%	-1,00
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	44,16	42,58	40,62	37,96	39,76	4,7%	1,79
Participations obligatoires	6,36	8,59	8,18	8,47	8,79	3,8%	0,32
Autres subventions	0,93	1,27	4,60	4,21	5,68	35,0%	1,47
Autres charges de gestion courante	7,29	5,38	7,84	8,28	8,02	-3,1%	-0,26
Autres charges de gestion courante	82,89	81,34	85,04	76,63	79,91	4,3%	3,28

Une hausse de 4,3% est constatée qui est due à l'évolution du volet subventions et participations de +5,2%, soit 3,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) enregistre une progression de 0,95 M€ par rapport à 2023. Cette hausse résulte principalement de l'impact de l'inflation sur les charges supportées par l'établissement, notamment en lien avec les révisions de prix appliquées dans les marchés publics. Elle s'explique également par la revalorisation de la masse salariale conséquence des mesures gouvernementales mises en œuvre en 2023 et 2024 (hausse du point d'indice, revalorisations de grilles).

La contribution de la Mairie de Toulouse au fonctionnement de **l'Institut Supérieur des Arts et du Design de Toulouse** reste en phase avec le montant conventionnel soit 4,68 M€ après avoir été majorée en 2023 de 1 M€.

Les **subventions aux personnes de droit privé** sont en hausse de 4,7% et marquent le souhait de la Mairie de Toulouse de préserver ces services essentiels aux familles toulousaines notamment en soutenant les crèches associatives, en proie à de graves difficultés économiques, avec **une revalorisation du montant de l'aide au fonctionnement du secteur associatif de la Petite Enfance (+1,6 M€)**. Cette revalorisation s'est faite suivant des critères d'attribution objectifs qui conditionnent l'aide versée afin d'assurer un traitement équitable. Par ailleurs, les montants reversés par la Mairie aux associations pour le secteur Centres de Loisirs Associés à l'Ecole et Enfance Loisirs est mathématiquement en baisse du fait de la mise en place d'un versement direct aux associations par la CAF du Bonus de Territoire (suite à la signature de la Convention Territoriale Globale en résulte un ajustement du niveau de la subvention de la Mairie qui reversait auparavant ces recettes pour un montant d'environ 1,6 M€.

Près de la moitié des crédits (18,3 M€) sont alloués aux structures portant des activités liées à la Petite Enfance et à l'Enfance. Les acteurs du monde culturel se voient allouer une enveloppe approchant 6,85 M€.

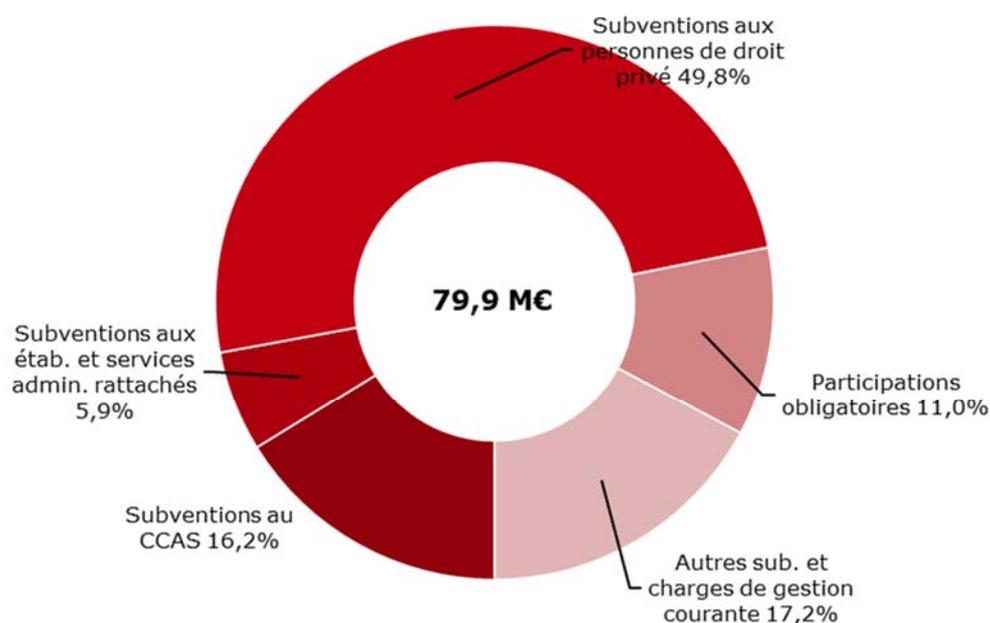
Les contributions aux établissements scolaires privés (6,42 M€ contre 6,21 M€ en 2023) expliquent l'évolution du poste **participations obligatoires**. La contribution statutaire du syndicat gérant le musée des Abattoirs reste stable à 2,03 M€.

Le poste **autres subventions** a été marqué par le versement de 2,89 M€ (2,93 M€ en 2023) à la SPL Le MétroNum dans le cadre du contrat de concession relatif à la gestion de l'établissement associé ainsi qu'à l'organisation du festival Rio Loco. Est également comptabilisée sur cet item la subvention à la Régie Agricole de Candie qui passe de 0,25 M€ à 0,39 M€). Enfin, dans le cadre de la liquidation de la SEM Marché d'Intérêt National de Toulouse, et conformément au rapport du commissaire aux comptes, la trésorerie de

clôture ne permettait plus d'assurer le remboursement du solde de l'avance consentie par la Mairie de Toulouse. Celle-ci a donc décidé d'abandonner sa créance, pour un montant de 2,05 M€. Cette opération a donné lieu à une reprise de provision à hauteur de 2,3 M€.

Enfin **les autres charges de gestion courante** sont en légère baisse de 0,26 M€. Elles intègrent notamment les créances admises en non-valeur, en diminution par rapport à 2023 (-0,67 M€) pour atteindre 0,57 M€ (sont principalement concernés les services des CLAE, crèches et cantines), les charges (+0,69 M€) relatives aux applicatifs de la Direction du Numérique, les indemnités d'imprévision versées à des titulaires de marchés de fournitures de denrées alimentaire (0,3 M€) et enfin le reversement à la CAF pour la gestion des Centres Sociaux de la ville (0,6 M€).

Répartition des subventions et participations par nature



4. Les provisions

En 2024, la Mairie de Toulouse a poursuivi sa démarche de provisionnement, en parallèle de celle initiée par Toulouse Métropole dans le cadre de la certification des comptes, et a ainsi passé de nouvelles provisions pour un montant global de 5,66 M€ dont :

- 2,57 M€ au titre des charges de personnel pour les jours épargnés sur compte épargne temps (CET) par l'ensemble des personnels,
- 0,16 M€ pour les contentieux en matière de domanialité (2 contentieux), de commande publique (1 contentieux), urbanisme (37 contentieux), personnel (17 contentieux) et organisation des institutions (1 contentieux),
- 2,92 M€ pour les créances douteuses (restes à réaliser sur compte de tiers).

En parallèle, les reprises de provision se sont élevées à 4,62 M€, dont 0,39 M€ d'admissions en non-valeur (contre 1,34 M€ en 2023), 2,30 M€ pour le solde de l'avance consentie à la SEM Marché d'Intérêt National de Toulouse non-recouvré et 1,94 M€ suite à des jugements définitifs dans le cadre de contentieux (contre 0,74 M€ en 2023) en matière de commande publique (1 jugement), de domanialité (1 jugement), urbanisme (39 jugements), personnel (40 jugements) et organisation des institutions (2 jugements).

5. Les frais financiers

Les frais financiers progressent de 0,8 M€ pour atteindre 4,92 M€, en lien avec l'évolution de l'encours de dette et de ses conditions.

Ce poste reste faible au regard des dépenses réelles de fonctionnement (0,8 %).

IV. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

1. Les dépenses d'investissement par nature

en M€	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	98,60	102,75	127,37	146,06	179,43	22,8%	33,36
Immobilisations incorporelles	6,50	10,02	7,21	7,10	7,11	0,2%	0,01
Immobilisations corporelles et en cours	92,09	92,73	120,15	138,97	172,32	24,0%	33,35
Opérations pour compte de tiers	0,07	0,29	1,31	0,92	0,95	3,1%	0,03
Subventions d'investissement versées	5,10	4,06	3,45	2,92	5,10	75,0%	2,19
Autres dépenses d'investissement	0,71	1,12	0,86	0,59	0,89	51,5%	0,30
Dépenses d'investissement (hors dette)	104,48	108,21	132,98	150,49	186,37	23,8%	35,88

En 2024, les 186,37 M€ d'investissement hors dette se ventilent comme suit :

- 179,43 M€ de dépenses d'investissement pour :
 - **des immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour un montant de 7,1 M€ constitués** principalement des acquisitions de brevets, licences et logiciels pour le schéma directeur du numérique (6,1 M€) ;
 - **des travaux en cours (chapitre 23) pour un montant de 63,28 M€ concernant** notamment des travaux de construction et d'extension de groupes scolaires ;
 - **des immobilisations corporelles terminées (chapitre 21) pour un montant de 109,03 M€** pour les rénovations courantes des équipements, le renouvellement du parc automobile, les jardins et espaces verts, l'accessibilité aux installations publiques, le programme de rénovation du patrimoine bâti scolaire, sportif, social et culturel ;
 - **des opérations pour compte de tiers (chapitre 45) pour un montant de 0,95 M€** pour les travaux d'office sur les immeubles menaçant ruine et l'immeuble de Grande Hauteur de Jean Jaurès, les travaux de dévoiement d'éclairage public et les dépenses en matière d'hygiène et de santé.
- 0,78 M€ d'opérations financières qui retracent les mouvements financiers et les participations au capital ;
- 5,10 M€ de subventions d'équipements versées.

2. La Programmation Pluriannuelle des Investissements

En 2024, le niveau des investissements de la Mairie de Toulouse s'est élevé à **186,3 M€**, en augmentation de **35,9 M€** par rapport à 2023. L'exécution de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) délibérée est de 17,6% pour l'année, avec une exécution cumulée depuis 2021 de 54,67%.

En considérant les principales évolutions par axe de la PPI, il ressort que :

- **Les investissements en matière de « sécurité et tranquillité » (Axe 1) ont été de 12,9 M€** soit 16,6 % de la PPI délibérée exécutée sur l'année. Parmi les principales opérations :
 - o 2,2 M€ ont été destinés à la finalisation des travaux du **commissariat de police municipale**, tandis que le **plan caméras** a mobilisé 1,5 M€ ;
 - o L'**éclairage public** maintient son programme d'investissement annuel à hauteur de 2,4 M€ ;
 - o 1,6M€ ont été réalisés afin de poursuivre la **sécurisation des écoles de la ville**.
- **Les investissements pour les équipements relatifs à l'animation de la « vie de quartier et proximité » (Axe 2) se sont portés à 93,1 M€** en 2024, soit des réalisations représentant 16,7% de la PPI délibérée et un taux global de réalisations depuis 2021 de 50,1%. Les dépenses 2024 se sont réparties comme suit :
 - o 58 M€ des investissements de l'axe ont concerné la **politique éducative**, dont une grande majorité, 44 M€, destinés à la construction, l'extension ou la réhabilitation des groupes scolaires et plus de 7,4 M€ dédiés aux investissements récurrents (travaux d'entretien et de maintenance dans les établissements, acquisition et renouvellement du mobilier scolaire).
 - o Les dépenses dédiées aux **équipements sportifs** s'élèvent en 2024, à 11,4 M€ dont 3,8 M€ consacrés aux investissements courants, 4,2 M€ pour les travaux sur les terrains de sport, stades et la réhabilitation de gymnases, 2,9 M€ pour les travaux du plan piscines (en particulier Toulouse Lautrec et Pech David).
 - o En 2024, 0,2M€ ont été consacrés aux **équipements mutualisés**, et plus spécifiquement aux équipements du quartier Malepère et Montaudran. Ces dépenses sont amenées à s'intensifier au cours des années à venir.
 - o Les dépenses au titre de l'**action territoriale** se portent à environ 11M€ en progression +2,3 M€ par rapport à 2023.
 - o La **politique petite enfance** a généré des dépenses de 7,5 M€ (+2,3 M€ vs. 2023) principalement destinées aux travaux d'investissements courants et de mise en conformité du patrimoine immobilier pour 2,4 M€ et 5 M€ pour les travaux lourds de création ou réaménagement d'établissements (Guillaumet, Terrasse, Croix-Daurade, Carabistouille).
 - o 1,7M€ d'investissements ont été réalisés en matière d'**actions socio-culturelles** (dont la rénovation du pôle d'activités socio-culturelles Paul Bert pour 0,6 M€) et 1 M€ pour l'**enfance et loisirs**

- Les investissements relatifs à la thématique « **solidarités** » (centres sociaux, accueils jeunes, restaurants seniors, jardins partagés et dispositifs d'aides au logement) progressent légèrement par rapport à 2023 et s'élevaient à 2,5 M€.
- **31,2 M€ d'investissements ont concerné l'axe 3 « développement durable et nature en ville »**, pour un taux de réalisation par rapport au scénario de référence PPI de 28,17 % sur l'année 2024.
 - Le plan de **végétalisation des cours de récréation des écoles** a mobilisé 1,7 M€, tandis que 5,1 M€ ont été consacrés aux **espaces verts** dont 3,6 M€ pour les travaux et aménagements dans les parcs et jardins (dont le Jardin du Barry, les Parcs de Gironis et Pech David), 0,8 M€ pour la modernisation des parcs et des locaux, 1,4 M€ pour les aires de jeux, 1,5 M€ pour la maintenance des fontaines et bassins, 0,4 M€ pour la mise en place des actions du budget participatif et 0,4 M€ pour le patrimoine arboré.
 - Dans le cadre de sa politique en faveur de **l'agriculture urbaine**, la Mairie de Toulouse a consacré 1,3M€ à la finalisation des travaux sur le domaine de Candie.
 - Sur la thématique **environnement**, 2,6 M€ d'investissements ont été réalisés dans le cadre du plan 100 000 arbres et 0,2 M€ pour l'entretien de la Garonne et des canaux.
 - Conformément aux engagements de la collectivité en matière de transition écologique, les efforts pour la **transformation du parc de véhicules motorisés**, du thermique vers le peu émissif, se sont poursuivis, avec 8,6M€ investis en 2024.
 - En matière d'économies d'énergie, 3,9 M€ ont été mobilisés pour le déploiement des **éclairages LED dans les écoles** et 2,6 M€ pour des **travaux en faveur de la sobriété énergétique** sur le patrimoine bâtiminaire municipal.
- **Les investissements liés à l'Axe 4 « rayonnement municipal et modernisation » ont été de 49,1 M€ en 2024**, portant le taux de réalisation de la PPI délibérée, sur la période 2021-2024, à 52,70%.
 - **L'entretien et la mise en accessibilité du patrimoine immobilier** municipal ont représenté un investissement de plus de 18 M€ en 2024, dont environ 8 M€ au titre des travaux courants (rénovation et entretien des bâtiments, mise en conformité, entretien du parc d'ascenseurs...) et près de 6,9 M€ liés aux travaux d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée). Le restant a principalement concerné l'accessibilité du musée des Augustins (1,8 M€).
 - 0,7 et 1,1M€ ont été dépensés pour les travaux courants de la **cuisine centrale** ainsi que la mise en œuvre du projet REVOX (remplacement des barquettes plastiques par des contenants verre ou inox).
 - Près de 10M€ ont été destinés à des opérations d'**aménagement** dont 2,5 M€ pour la concession de la ZAC Cartoucherie, 0,7M€ dans le cadre du plan de ravalement des façades, 3,3M€ ont été alloués à l'aménagement de

la Cité des arts et 2,3 M€ au plan patrimoine (église Notre Dame du Taur, église Saint Martin du Touch, couvent des Jacobins).

- o La **transition numérique** a mobilisé, en 2024, 9,3 M€ dont 3,8 M€ pour les projets d'applicatifs métiers (SI Police, SI Familles et Loisirs et autres), 2,3 M€ pour l'acquisition des équipements utilisateurs, 1,8 M€ pour les infrastructures numériques, 1,1 M€ pour la sécurisation du système d'information et 0,2 M€ pour le schéma directeur numérique.
- o 8,2 M€ ont été investis pour les **équipements culturels municipaux**. 2 M€ ont été consacrés aux musées principalement pour des investissements courants (entretien et maintenance, acquisitions et restauration d'œuvres, etc.). 0,7M€ ont été dédiés au musée des Augustins notamment pour la rénovation du rez-de-chaussée et du cloître. Les bibliothèques municipales ont bénéficié d'investissements à hauteur de 1,5 M€ essentiellement destinés aux acquisitions pour les fonds documentaires. 0,6 M€ ont servi aux travaux de maintenance du Conservatoire et à l'acquisition d'instruments. A noter également que les dépenses, notamment des frais d'études, pour les projets de rénovation et de réaménagement du Théâtre de la Digue, du Château d'Eau et de la Cinémathèque se poursuivent.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Chapitres 13, 20, 204, 21, 23, 26, 27 et 458

	Cadrement PPI délibérée (2023)	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Total réalisé 2021-2024	% Réalisé 2024 sur PPI délibérée	% Réalisé 2021-2024
1 – SECURITE ET TRANQUILITE	78,18	23,53	12,87	66,92	16,46%	85,60%
Sécurité	47,77	19,11	6,52	45,64	13,64%	95,53%
Eclairage public	20,95	3,06	4,30	15,50	20,52%	73,99%
Mobilités Gestion Réseaux	6,31	0,80	0,43	2,99	6,84%	47,38%
Petite Enfance (Plan Particulier de Mise en Sureté)	0,48	0,00		0,48	0,00%	100,00%
Education (plan de sûreté)	2,50	0,50	1,60	2,20	64,08%	88,01%
Coordination Performance	0,16	0,06	0,02	0,10	14,59%	65,37%
2 – VIE DE QUARTIER ET PROXIMITE	557,16	75,56	93,06	279,00	16,70%	50,08%
Education	329,11	48,96	57,56	181,57	17,49%	55,17%
Sports	68,27	7,35	11,43	31,98	16,75%	46,84%
Aménagement (équipements mutualisés)	21,00	1,02	0,21	1,23	0,98%	5,85%
Direction Action Territoriale	62,41	8,70	10,98	30,43	17,59%	48,75%
Solidarités	31,32	2,25	2,49	9,01	7,95%	28,78%
Petite Enfance	25,93	5,18	7,51	15,53	28,96%	59,88%
Action Socio-Culturelle	12,69	1,30	1,66	5,25	13,08%	41,39%
Enfance et Loisirs	3,62	0,57	0,97	2,54	26,86%	70,17%
Réglementation	1,71	0,22	0,26	1,07	15,05%	62,43%
Hygiène et santé	1,10	0,00	0,00	0,40	0,24%	36,91%
3 – DEVELOPPEMENT DURABLE ET NATURE EN VILLE	110,81	17,15	31,22	68,09	28,17%	61,45%
Nouveaux projets (photovoltaïques, végétalisation...)	13,09	1,81	2,76	4,57	21,09%	34,94%
Espaces verts	35,39	5,14	8,29	22,44	23,42%	63,40%
Environnement	14,85	1,97	4,86	7,82	32,72%	52,63%
Parc Margele		0,01	0,01	0,02		
Parc Auto	23,60	2,06	8,58	13,89	36,35%	58,83%
Immobilier (LEDs dans les écoles)	7,89	3,02	3,86	10,41	48,95%	131,92%
Immobilier (travaux courants économies d'énergie)	11,05	3,04	2,60	8,15	23,53%	73,78%
Sports (Leds pour les terrains)	4,93	0,11	0,26	0,79	5,20%	16,04%
4 – RAYONNEMENT MUNICIPAL ET MODERNISATION	311,23	34,26	49,22	164,02	15,81%	52,70%
Immobilier	103,02	12,10	18,31	58,89	17,77%	57,17%
Aménagement	64,28	4,89	9,95	31,41	15,48%	48,86%
Numérique	69,95	9,55	9,25	39,90	13,22%	57,04%
Culture	60,57	6,27	8,16	26,31	13,47%	43,44%
Communication	1,48	0,19	0,08	0,74	5,61%	49,82%
Ressources Humaines	1,17	0,19	0,24	0,78	20,14%	66,88%
Cuisine centrale	5,82	0,37	1,85	2,79	31,80%	47,98%
Commande publique	0,60	0,07	0,04	0,25	7,30%	41,92%
Moyens généraux	3,12	0,52	0,98	2,14	31,33%	68,56%
Gestions délégués	0,78	0,09	0,19	0,28	24,40%	36,09%
Participations en capital	0,44	0,00	0,17	0,53	38,64%	120,32%
TOTAL	1057,38	150,49	186,37	578,04	17,63 %	54,67 %

B. Le financement de l'investissement

en M€	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	79,05	83,67	83,27	107,81	82,57	-23,4%	-25,25
Epargne nette	37,73	46,11	50,55	68,47	45,35	-33,8%	-23,12
FCTVA	17,93	15,53	12,87	18,85	20,54	9,0%	1,70
Taxe d'aménagement	2,28	0,91	1,14	1,19	0,66	-44,2%	-0,52
Subventions d'investissement reçues	9,76	13,92	10,69	11,97	9,85	-17,7%	-2,12
Produits des cessions d'immobilisations	8,51	3,72	5,71	5,33	1,85	-65,3%	-3,49
Opérations pour compte de tiers	0,17	0,04	0,21	0,30	0,36	20,6%	0,06
Autres recettes d'investissement	2,66	3,44	2,11	1,71	3,95	131,1%	2,24
Emprunt nouveau	60,11	40,02	34,14	61,02	20,10	-67,1%	-40,92
Recettes d'investissement (y.c. produits de cessions)	139,16	123,69	117,42	168,83	102,66	-39,2%	-66,17

En 2024, la Mairie de Toulouse a financé son programme d'investissement avec :

- 45,35 M€ d'autofinancement, en baisse de 33,8 % par rapport à 2023 ;
- 37,21 M€ de recettes propres d'investissement ;
- 20,10 M€ d'emprunts nouveaux.

1. Les recettes propres d'investissement

a) FCTVA et divers : 21,32 M€

Le Fonds de Compensation de la TVA a été perçu pour un montant de 20,54 M€ correspondant aux dépenses d'équipement réalisées sur l'année N-1.

Le niveau de la Taxe d'Aménagement Majorée perçue en 2024 s'élève à 0,66 M€ en baisse par rapport au produit perçu en 2023. La baisse de 44 % du produit perçu par rapport à 2023 s'explique principalement par l'alignement du calendrier de reversement sur l'année civile qui a réduit la période de référence. En 2023, le reversement à la Mairie couvrait les sommes perçues par Toulouse Métropole entre février 2022 et février 2023, tandis qu'en 2024, il porte uniquement sur la période de mars à décembre 2023, soit dix mois.

b) Les subventions : 9,85 M€

En 2024, la Mairie de Toulouse a perçu 9,85 M€ de subventions d'investissement. Les principaux financeurs ont été :

- 3,5 M€ de la CAF,
- 2,2 M€ de subventions de l'Etat,
- 1,4 M€ la DRAC Occitanie,
- 1,1 M€ de Toulouse Métropole dont 1 M€ dans le cadre du Fonds de concours Métropolitain pour l'Equipement géothermique Émilie du Châtelet.
- 0,39 M€ de la Région Occitanie,

Les subventions d'investissement perçues concernent principalement les domaines suivants :

- **L'Éducation** a bénéficié de 2,6 M€ d'aides.
 - ✓ L'Etat est intervenu principalement à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) avec des financements à hauteur de 0,12 M€ pour le groupe scolaire Ada Lovelace, 0,25 M€ pour le groupe scolaire Émilie

du Châtelet et 0,09 M€ pour la reconstruction et extension du groupe scolaire Bénézet.

- ✓ Une aide a été accordée par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 0,008 M€ pour l'installation d'alarmes Plan Particulier de Mise en Sécurité dans les écoles Buffon et Etienne Billière.
 - ✓ La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a contribué à hauteur de 1 M€ au financement des Centres de Loisirs Associés à l'École (CLAE) dans plusieurs groupes scolaires.
 - ✓ Toulouse Métropole a également apporté un soutien financier de 1 M€ dans le cadre du Fonds de concours Métropolitain pour le groupe scolaire Emilie du Châtelet.
 - ✓ Enfin, l'Agence de l'eau (AEAG) a financé à hauteur de 0,12 M€ les travaux de désimperméabilisation des cours oasis et l'Etat la remise en état du centre social et de la halte-garderie Mirail pour 0,03 M€ dans le cadre du Fonds violences urbaines.
- **La Petite Enfance** a perçu une subvention de 1,86 M€ de la part de la CAF pour les travaux sur les multi accueils, les relais d'assistantes maternelles, les crèches collectives, les établissements d'accueil du jeune enfant, les lieux d'accueil enfants parents et les haltes-garderies.
 - Pour le **Sport**, l'Etat a versé 0,06 M€ au travers de l'ANS (Agence Nationale des Sports) destinés à la transformation du terrain enherbé des Merlettes en terrain synthétique.
 - Pour l'**Enfance loisirs**, 0,16 M€ ont été perçus de la part de la CAF et destinés au centre d'accueils de loisirs de La Ramée.
 - La **Politique de la Ville** a été financée à hauteur de 1,4 M€.
 - ✓ L'Etat, via l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), a versé 1 M€ pour la réalisation de plusieurs projets : la construction d'un équipement de quartier et d'un pôle ludique à Bagatelle, d'un centre social et accueil jeunes à Mirail Université, l'aménagement du stade et du parc Rigal, la construction d'un nouveau groupe scolaire Marie Marvingt à Empalot.
 - ✓ La CAF a financé pour 0,37 M€ la réhabilitation de l'accueil de loisirs et de la ludothèque à Bagatelle ainsi que le centre social, l'accueil jeunes et la ludothèque sur le quartier Mirail Université.
 - Concernant la **Culture**, ce sont 1,2 M€ qui ont été reçus en 2024. La DRAC (Etat) a donné 0,32 M€ pour la restauration de la Basilique Saint-Sernin, 0,27 M€ pour les travaux de rénovation de la bibliothèque d'étude et du patrimoine, 0,2 M€ pour les travaux de restauration de la façade nord et de l'enfeu des Comtes de la basilique Saint Sernin, 0,13 M€ pour la restauration de la salle Henri Martin. Enfin, le ministère de la Culture a financé à hauteur de 0,1 M€ l'acquisition de peintures au Musée des Augustins et 0,1 M€ pour la pendule monumentale au Musée Paul Dupuy.
 - En 2024, 0,39 M€ ont été versés par l'ADEME :
 - ✓ sur la thématique de l'**Energie** : 0,18 M€ ont été perçus pour les études et les équipements géothermiques de groupes scolaires ;

- ✓ sur la thématique **Environnement** : 0,2 M€ ont été perçus pour l'expérimentation de la suppression des plastiques à la cuisine centrale.
- Enfin, en matière de **Sécurité**, l'Etat a financé, via le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), 0,22 M€ destinés à la vidéoprotection.

c) Les cessions d'immobilisations : 1,85 M€

Les principales cessions de l'exercice concernent :

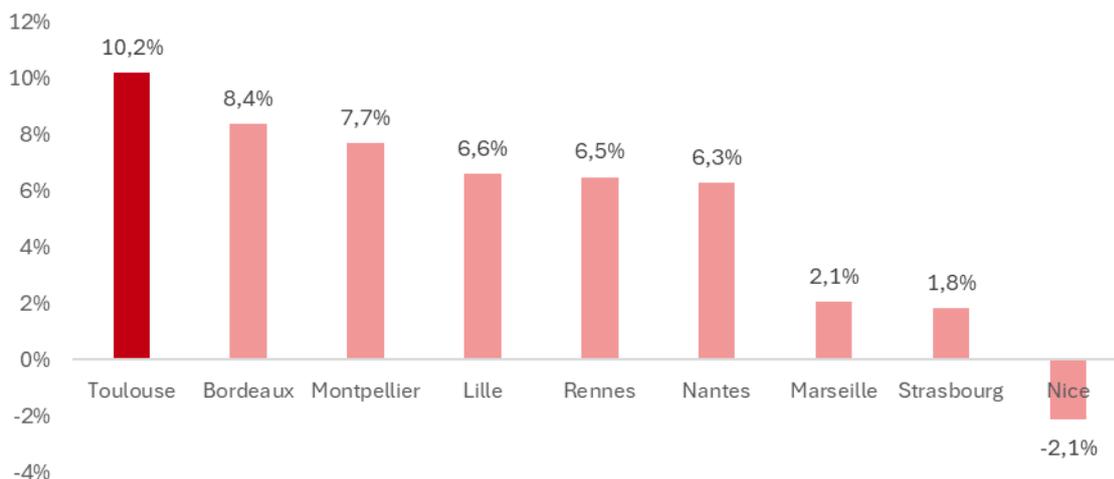
- la vente à Patrimoine Languedocienne SA d'un terrain de 2912 m² situé 7 rue Yves Rouquette (Secteur Bordeblanche) destiné à la construction d'une résidence intergénérationnelle, incluant de nombreux espaces communs pour faciliter les échanges, l'innovation sociale et la création d'un lien social entre les résidents pour un montant de 1,13 M€ HT,
- la vente d'une parcelle de 3462 m² située 290 route d'Espagne (Secteur Lafourquette) à la SCI Marcus qui occupe déjà cette emprise pour un montant de 0,42 M€,
- la cession à Toulouse Métropole Habitat du parking rue de Roussillon- Quartier PAPUS (30 places de stationnement et 10 box regroupés dans un bâtiment fermé) pour 0,23 M€ HT,
- la vente d'une parcelle de 776 m² située 300 rue Léon JOULIN à la SCI MAGO qui occupe déjà cette emprise pour un montant de 0,05 M€,
- la cession d'emprises, rue de l'invention (Quartier Château de l'Hers), à des riverains titulaires d'une AOT en application de la délibération 21-0390 adoptée lors du Conseil municipal du 22 octobre 2021,
- la cession de terrain rue Frédéric Bérat (Quartier des Minimes), à des riverains en application de la délibération 24-0035 adoptée lors du Conseil municipal du 29 mars 2024.

d) Les opérations pour compte de tiers et remboursements de travaux : 0,36 M€

Le remboursement des travaux de dévoiement de réseaux liés à l'opération de la 3^{ème} ligne de métro s'élève à 0,26 M€. Par ailleurs, les interventions menées en 2024 par les services Hygiène et Santé de la Mairie de Toulouse, pour l'élimination d'encombrants dans les logements de particuliers affectés par le syndrome de Diogène est de 0,10 M€.

e) L'épargne nette : 45,35 M€

L'épargne nette correspond à l'excédent dégagé de la section de fonctionnement diminué du remboursement du capital de la dette. Elle est en diminution de 33,8% par rapport à 2023. Le taux d'épargne nette en 2024 s'élève à 6,44 % contre 10 % en 2023 soit une baisse de 3,4 points.

Taux d'épargne nette - Année 2023 - Sources FCL**f) Les autres recettes d'investissement : 3,95 M€**

Elles concernent principalement les remboursements par les administrés des prêts accordés en matière de logements par la Mairie de Toulouse (3,63 M€).

2. L'emprunt

Le montant des emprunts nouveaux contractés par la Mairie de Toulouse pour financer l'investissement s'élève à 20,10 M€ pour l'exercice 2024.

V. L'endettement

A. Evolution de l'encours

Un encours de dette en légère baisse en 2024

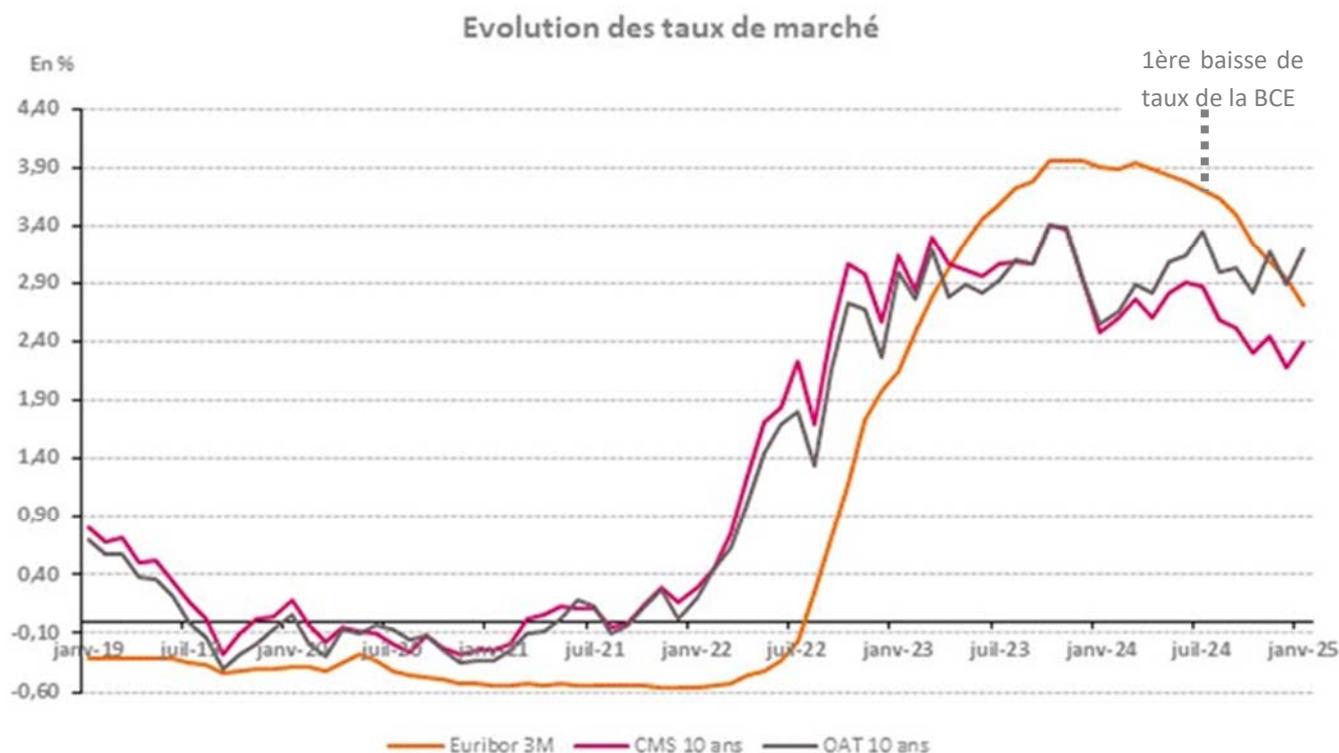
L'encours de dette de la Mairie de Toulouse au 31 décembre 2024 est de 272,66 M€, en baisse de 1,2 % par rapport à l'exercice 2023 (- 3,24 M€).

Il a été impacté par les mouvements suivants :

- Amortissement annuel du capital à hauteur de 23,24 M€,
- Mobilisation de nouveaux emprunts pour un montant total de 20 M€.

Un coût moyen de la dette faible

L'année 2024 a été marquée par une décélération progressive de l'inflation, conduisant la Banque Centrale Européenne (BCE) à amorcer un desserrement de sa politique monétaire sur la deuxième partie de l'année.



Malgré les cinq baisses successives des taux directeurs de la BCE en 2024, les taux longs sont demeurés relativement élevés. Cela s'explique notamment par un contexte politique et géopolitique incertain : d'une part, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 et d'autre part, les incertitudes persistantes en fin d'année concernant le vote du projet de loi de finances pour 2025 et la formation d'un

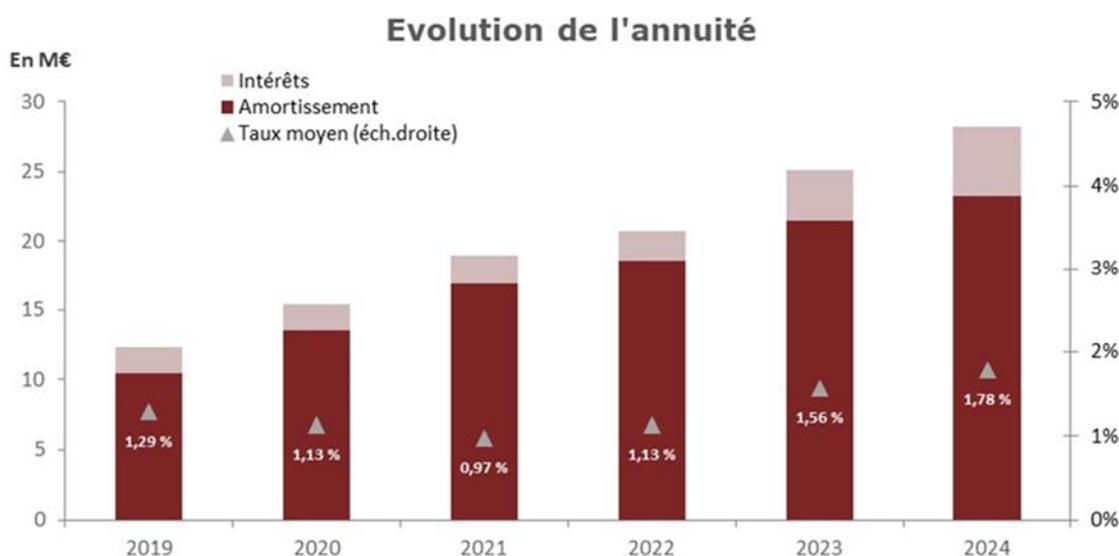
nouveau gouvernement. À cela se sont ajoutées des tensions géopolitiques accrues. L'ensemble de ces facteurs a conduit d'une part à une valorisation du risque français plus importante se traduisant par un renchérissement des emprunts d'Etat français (OAT) et d'autre part à un maintien des taux longs à un niveau relativement élevé

L'environnement de taux élevés en 2024 a conduit à une offre limitée de prêts à taux fixe compétitifs par les banques. Des emprunts avaient déjà été signés lors des consultations 2022 permettant ainsi de recourir dans une moindre mesure à des nouveaux financements. Par ailleurs en 2024, la Mairie de Toulouse a contractualisé des financements à taux variable ainsi qu'un contrat cadre avec la BEI pour un montant de 180M€ mobilisable sur les 5 prochaines années, destinés au financement de la rénovation, l'extension et la nouvelle construction d'établissements publics d'enseignement préscolaire et primaire.

La hausse du taux moyen de la dette du budget principal de la Mairie de Toulouse est restée relativement contenue ; en effet le taux moyen a augmenté, à 1,78 % contre 1,56 % en 2023.

Une annuité qui progresse avec l'encours

En 2024, l'annuité a augmenté de 12% par rapport à 2023. Cela est dû à l'amortissement du capital (pour 59%) et à l'augmentation de la charge d'intérêts (pour 41%). Cela s'explique par l'entrée en amortissement des emprunts récents, ainsi que par l'augmentation des taux variables.



Une dette sécurisée

L'encours de dette de la collectivité est composé à 100 % de contrats classés A1, soit le niveau le plus sûr de la charte Gissler. Les emprunts à taux fixe voient leur part diminuer en 2024 (71 % contre 77 % en 2023), à la suite de la mobilisation d'un contrat en taux variable auprès de l'AFL.

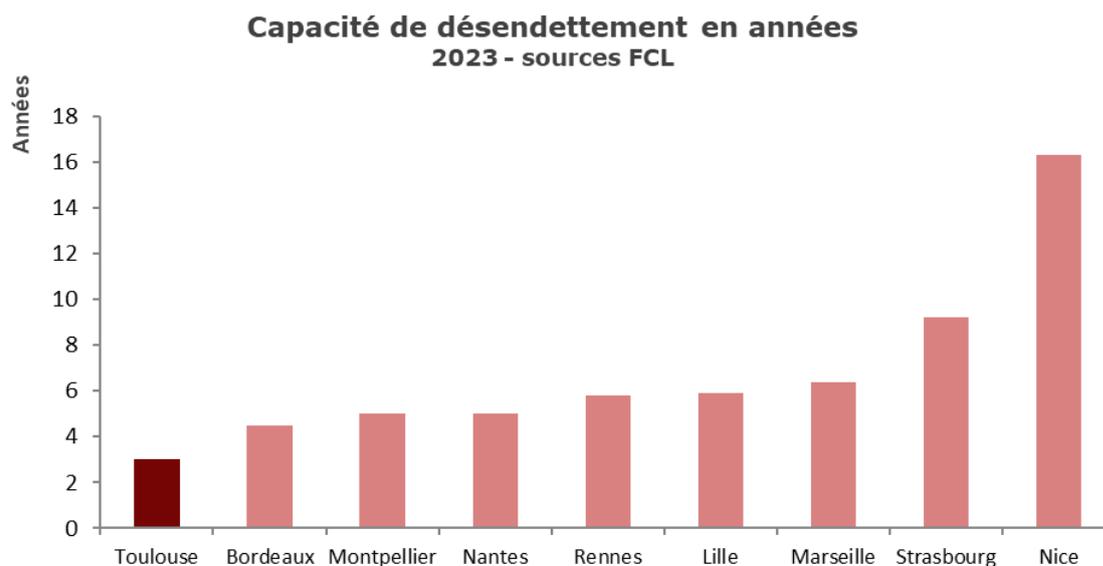
Caractéristique de la dette au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette en M€	150,98	197,51	220,60	236,14	275,90	272,66
Nombre d'emprunts	17	25	28	27	30	31
Taux moyen	1,29 %	1,13 %	0,97 %	1,13 %	1,56 %	1,78 %
Part d'emprunts à Taux Fixe	61 %	67 %	73 %	75 %	77 %	71 %
Durée de vie moyenne en années	6,9	7,3	7,4	7,4	7,6	7,6
Capacité de désendettement en années	2,1	3,8	3,5	3,5	3,1	4,0

*hors dépôts et cautionnements

B. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement permet de calculer le nombre d'années théorique nécessaire à la collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

En 2024, **la capacité de désendettement de la Mairie de Toulouse se dégrade légèrement par rapport à 2023 se situant autour de 4 ans (contre 3,1 années en 2023)**. En effet, bien que le niveau d'endettement ait diminué, l'épargne brute a également diminué par rapport à l'année précédente.



La collectivité se maintient ainsi largement en deçà du seuil d'alerte de 12 ans et du seuil d'insolvabilité de 15 ans.

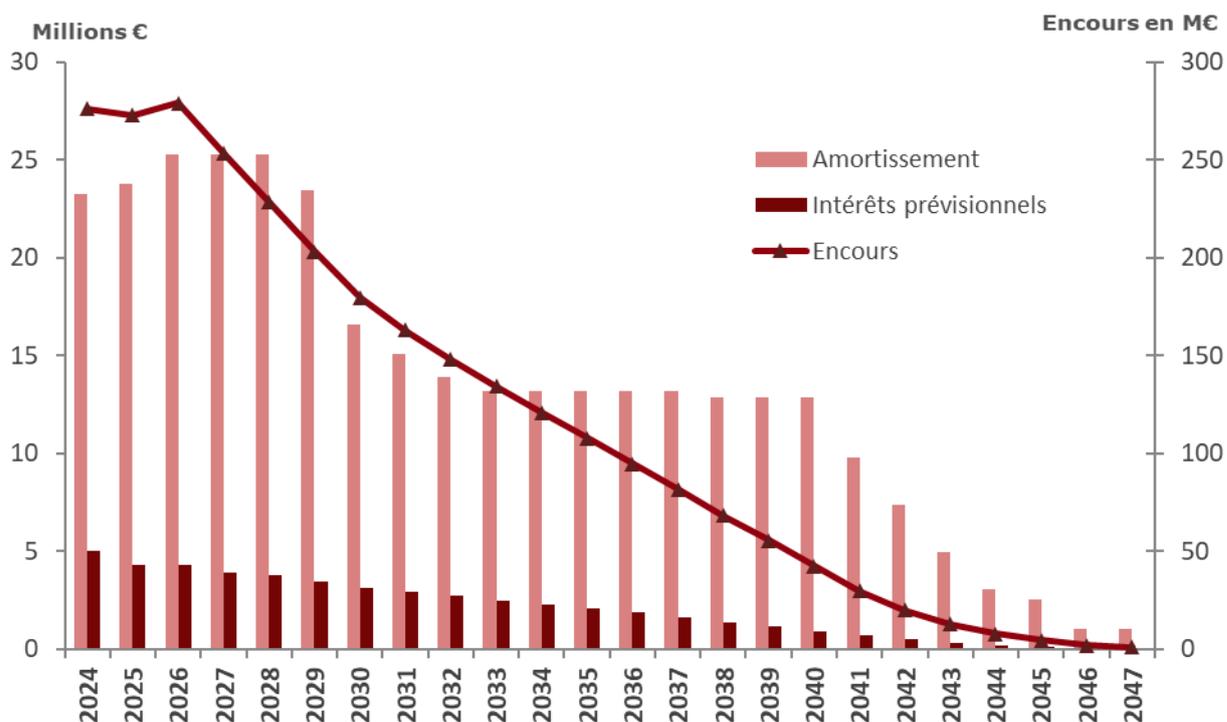
En comparaison avec les niveaux des principales communes de plus de 200 000 habitants (hors Paris), elle continue à figurer parmi les plus basses, tout comme en 2023 (dernières données comparables connues)

(Source : FCL, 2023)

C. Extinction de l'encours de dette

L'extinction de l'encours de dette révèle des annuités en paliers, indicateurs d'une dette jeune, distribuée sur différentes durées.

Extinction de l'annuité de dette (emprunts prévisionnels 2025 intégrés)



VI. Conclusion

Le compte financier unique 2024 confirme la très bonne santé financière de la Mairie de Toulouse, dans un contexte économique encore contraint par l'inflation et la persistance de taux d'intérêt élevés.

Grâce à une gestion rigoureuse et à une stratégie financière prudente, la collectivité a su préserver un niveau d'épargne permettant de soutenir un programme d'investissement ambitieux, tout en limitant le recours à l'emprunt et en maintenant une capacité de désendettement largement en deçà des seuils d'alerte.

La conjoncture économique et financière, combinée à l'enjeu national du redressement des comptes publics, impliquera, dans les années à venir, de maintenir un haut niveau d'exigence dans la gestion, afin de préserver les marges de manœuvre nécessaires à l'accompagnement du développement du territoire et au renforcement du service public rendu aux toulousains, sans compromettre les équilibres financiers.

2024

Rapport
du Compte

..... Financier Unique

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25-0377

N° de passage en séance : 4.1

Objet de l'acte : Compte financier unique 2024 - Budget principal

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires

Date de la séance : 20 juin 2025

Identifiant unique de l'acte :

Date de transmission en Préfecture : 26/06/2025

Date de réception en Préfecture : 26/06/2025

- Document à conserver avec l'original de l'acte -